

0 4 AVR. 1997

RAPPORT DE CONFERENCE

LIBRARY
Secretariat of the Pacific Community

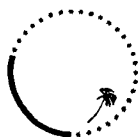
SPC Library

33928
Bibliothèque CPS

**RAPPORT DE LA NEUVIÈME RÉUNION DU
COMITÉ PERMANENT SUR LES THONIDÉS ET MARLINS**

Nouméa (Nouvelle Calédonie)
22-23 juillet 1996

SCANNED



Programme Pêche hauturière
Commission du Pacifique Sud
Nouméa (Nouvelle-Calédonie)

Août 1996

LIBRARY
SOUTH PACIFIC COMMISSION

24255

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. ORDRE DU JOUR	1
II. COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES TRAVAUX	3
1. Ouverture	3
2. Bilan de la pêche thonière dans le Pacifique occidental	4
3. Bilan des activités conduites au titre du programme Pêche hauturière (1995-1996) et tendances pour 1996-1997	16
4. Situation financière et dotation en personnel du programme Pêche hauturière	20
5. Initiatives internationales intéressant le programme Pêche hauturière	21
6. Avenir du comité permanent sur les thonidés et marlins et du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental	22
7. Rapports présentés par d'autres organisations	24
8. Questions diverses	25
III. ÉVALUATION DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES ET DES MESURES REQUISES PAR LA HUITIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT SUR LES THONIDÉS ET MARLINS	27
IV. RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LA NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT SUR LES THONIDÉS ET MARLINS	29
V. MESURES REQUISES PAR LA NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT SUR LES THONIDÉS ET MARLINS	31
VI. LISTE DES DOCUMENTS	33
VII. LISTE DES PARTICIPANTS	35

I. ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1 Allocution d'ouverture
- 1.2 Nomination du président et des rapporteurs
- 1.3 Déroulement des travaux
- 1.4 Adoption du rapport de la huitième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins

2. BILAN DE LA PÊCHE THONIÈRE DANS LE PACIFIQUE OCCIDENTAL

- 2.1 Présentation des rapports des pays sur leurs activités de pêche thonière
- 2.2 Bilan économique de la pêche thonière
- 2.3 État des stocks
- 2.4 Situation actuelles des données détenues par la CPS

3. BILAN DES ACTIVITES CONDUITES AU TITRE DU PROGRAMME PECHE HAUTURIERE POUR 1995-1996 ET PLAN D'ACTION POUR 1996-1997

- 3.1 Statistiques et suivi
- 3.2 Recherche biologique
- 3.3 Évaluation des stocks et modélisation
- 3.4 Préparation de rapports et communication
- 3.5 SPRTRAMP

4. SITUATION FINANCIERE ET DOTATION EN PERSONNEL DU PROGRAMME PECHE HAUTURIERE

5. INITIATIVES INTERNATIONALES INTERESSANT LE PROGRAMME PECHE HAUTURIERE

- 5.1 Conclusions de la consultation technique
- 5.2 Comité scientifique intérimaire sur les thonidés et espèces voisines du Pacifique nord
- 5.3 Évaluation des structures opérant dans le secteur des ressources marines

6. AVENIR DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET MARLINS ET DU GROUPE DE RECHERCHE SUR LE THON JAUNE DANS LE PACIFIQUE OCCIDENTAL

7. RAPPORTS PRESENTES PAR D'AUTRES ORGANISATIONS

- 7.1 Institut australien des sciences de la mer (AIMS)
- 7.2 Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- 7.3 Agence des pêches du Forum
- 7.4 Commission interaméricaine du thon des tropiques (CIATT)
- 7.5 Programme de recherche sur les pêcheries pélagiques – Université de Hawaï

8. QUESTIONS DIVERSES

II. COMPTE RENDU ANALYTIQUE DES TRAVAUX

1. OUVERTURE

1.1 Allocution d'ouverture

1. M. Tony Lewis, coordonnateur du programme Pêche hauturière de la Commission du Pacifique Sud souhaite aux participants la bienvenue à Nouméa et déclare ouverts les travaux de la neuvième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins.

1.2 Nomination du président et des rapporteurs

2. M. Peter Ward est nommé président. Dans son allocution d'ouverture, il rappelle le rôle du comité permanent, qui consiste à faciliter les échanges d'information et de données scientifiques, essentiels à la recherche, à l'analyse et à la prestation de services-conseils. Il évoque en outre l'importance de l'orientation des travaux à venir en se référant aux délibérations de la réunion de consultation technique sur la collecte et l'échange de données halieutiques, la recherche et l'évaluation des stocks de thonidés, qui s'est tenue au siège de la CPS la semaine précédente.

3. Le secrétariat général propose de se charger de la rédaction du rapport et M. Peter Williams est nommé rapporteur principal.

1.3 Déroulement des travaux

4. Le président annonce qu'en raison de circonstances imprévues, les travaux de la réunion qui dureraient habituellement trois jours devraient se dérouler sur une période d'une journée et demie seulement. En conséquence, les participants sont invités à se montrer brefs.

1.4 Adoption du rapport de la huitième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins

5. Le comité adopte, sans amendement, le rapport de sa huitième réunion qui s'est tenue à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 16 au 18 août 1995, tel qu'il figure dans le document de travail 1.

6. Le secrétariat général informe les participants que les recommandations et mesures requises émanant de la huitième réunion du comité permanent seront examinées aux points suivants de l'ordre du jour :

Recommandations et mesures requises émanant de la 8 ^{ème} réunion du comité permanent	Points de l'ordre du jour de la 9 ^{ème} réunion du comité permanent
Mesure n° 1	3.1
Mesure n° 2	3.1
Mesure n° 3	2.4
Mesure n° 4	3.2
Mesure n° 5	3.5
Mesure n° 6	3.2
Mesure n° 7	6
Recommandation n° 1	4
Recommandation n° 2	4

2. BILAN DE LA PÊCHE THONIÈRE DANS LE PACIFIQUE OCCIDENTAL

2.1 Présentation des rapports des pays sur leurs activités de pêche thonière

7. M. Lewis présente un aperçu de l'évolution de la pêche thonière dans la zone d'action de la CPS en 1995.

8. Le volume total des prises réalisées dans la zone statistique de la CPS a été d'environ 950 000 tonnes en 1995, soit 40 000 tonnes de moins qu'en 1994 et environ 100 000 tonnes de moins que le niveau record atteint en 1991. Avec un volume de prises semblable à celui de 1994, la bonite a représenté 70 pour cent des prises totales au titre de thonidés. Par contre, les prises de thon jaune ont chuté de 30 000 tonnes environ par rapport à celles de 1994. En ce qui concerne la répartition par engin de pêche, le volume total des prises est légèrement inférieur par rapport à 1994 pour les palangriers, légèrement supérieur pour les canneurs et a baissé de 50 000 tonnes environ pour les senneurs.

9. En 1995, les flottilles nationales se sont développées; en revanche, la flottille de pêche au large¹ de la République populaire de Chine et de Taiwan a légèrement baissé. Le nombre de navires des flottilles des pays pratiquant la pêche hauturière est resté stable en 1995, mais les prises de germon réalisées par ces navires ont augmenté.

10. Les participants présentent ensuite les exposés nationaux sur la pêche thonière. Il en est rendu compte par ordre alphabétique.

2.1.1 Australie

11. M. Peter Ward fait le point de la situation de la pêche thonière en Australie en renvoyant les participants au document de référence 1. Les prises de thon et de marlin dans la zone de pêche du nord-est de l'Australie sont peu importantes comparées à celles de l'ensemble du Pacifique occidental. L'apparition de ces espèces au large de la côte nord-est varie selon les saisons et d'une année à l'autre. Les prises de thon jaune, par exemple, sont souvent liées à des courants chauds (de 18 à 22°C) qui se déplacent de la mer de Corail vers le sud le long de la côte est.

12. De l'ordre de 7 500 tonnes en moyenne par an, le volume total (thonidés et marlins) capturé annuellement dans la zone de pêche du nord-est de l'Australie oscille entre 3 000 et 11 000 tonnes. Malgré l'introduction progressive de dispositions restrictives, les palangriers japonais pratiquant la pêche hauturière en vertu d'accords de pêche bilatéraux avec l'Australie continuent à réaliser la plus grande partie des prises. Les chiffres qu'ils ont soumis indiquent par exemple qu'ils ont capturé 60 pour cent du volume total (3 048 tonnes) des prises de thon jaune en 1995 – le reliquat étant presque entièrement pêché dans les eaux côtières par des palangriers australiens. Les grands palangriers hauturiers affrétés par des sociétés australiennes n'ont déclaré que 73 tonnes de thon jaune en 1995. Une petite partie du volume total des prises de thon jaune (probablement moins de 5 pour cent) est imputable à la pêche de loisir qui représente, par contre, une bien plus forte proportion du volume total des prises de marlins – environ 50 pour cent des prises de marlin noir, par exemple.

13. D'autres méthodes telles que la canne, la senne et la traîne sont utilisées pour capturer les thonidés et les marlins, les deux premières servant, notamment, à pêcher la bonite au large des côtes sud de la Nouvelle-Galles du Sud. De 6 000 tonnes au début des années 1990, les prises annuelles de bonite ont chuté à moins de 1 500 tonnes. En 1995, les navires équipés pour pêcher à la canne et à la senne ont déclaré 1 270 tonnes de prises de bonite.

¹ Le terme de "pêche au large" s'applique ici au type de pêche pratiqué par des bateaux ne dépassant pas 100 tonneaux de jauge brute, généralement basés dans les pays insulaires du Pacifique et effectuant des campagnes de deux semaines au maximum. Le terme de "pêche hauturière" concerne des navires de 100 à 300 tonneaux de jauge brute environ qui peuvent effectuer des campagnes de trois mois.

14. Les statistiques de prises ne rendent toutefois pas compte de l'importance économique et sociale de la pêche du thon et du marlin en Australie. Les palangriers australiens se spécialisent dans l'exportation par fret aérien de thon frais à destination des marchés lucratifs du *sashimi* au Japon. Les thons jaunes et thons obèses de belle taille capturés dans les eaux tempérées de l'est de l'Australie, très gras, ont une valeur élevée sur le marché du thon de qualité *sashimi*. Le thon jaune, le marlin et le voilier sont les espèces les plus appréciées des amateurs de pêche sportive, pratiquée par 5 000 pêcheurs environ dans le nord-est de l'Australie.

15. Les participants constatent que les prises de marlin rayé imputables aux pêcheurs sportifs et aux palangriers pêchant au large de la côte est de l'Australie ont augmenté ces dernières années, alors que le même phénomène d'accroissement des taux de prise de marlins rayés par les pêcheurs sportifs était observé au Mexique et que le phénomène *El Niño* s'atténuait dans tout l'océan Pacifique. Avec 500 tonnes par an au cours des dernières années, le volume des prises de marlin rayé est resté stable dans les pêcheries hawaïennes. La dernière période influencée par le phénomène *La Niña* (1988-1989) a été marquée par un accroissement des taux de prises de marlin bleu au large de la côte est de l'Australie et par une baisse des taux de prises de marlin rayé – ce qui correspond à une évolution inverse de la tendance des dernières années en Australie.

2.1.2 Îles Cook

16. M. Josh Mitchell présente le rapport des Îles Cook sur la pêche thonière. Le volume total des prises réalisées dans la zone économique exclusive des Îles Cook par des palangriers ayant leur port d'attache dans ce pays a atteint environ 137 tonnes en 1995. Les deux palangriers en activité cette année-là pêchent des espèces destinées à approvisionner les marchés étrangers du thon frais et les marchés du *sashimi*. D'une capacité de 100 à 200 tonneaux de jauge brute chacun, ils sont autorisés à pêcher dans la zone en vertu d'un accord d'exploitation en participation. Les prises réalisées en 1995 se répartissent comme suit : 29 tonnes de germon, 13 tonnes de thon obèse, 18 tonnes de thon jaune, 29 tonnes de marlin, 27 tonnes d'espadon, 8 tonnes de mahi mahi, 3 tonnes de thazard du large et 3 tonnes de marlineau (source : données de prises débarquées). Les prises sont ensuite exportées en fret aérien vers les marchés des États-Unis d'Amérique, de Hawaï, du Japon et de la Nouvelle-Zélande; une partie est aussi mise en vente sur le marché local.

17. À terre, deux centres de transformation du poisson ont été créés en 1995, ainsi que quelques unités de réfrigération et de fabrique de glace. L'Agence des pêches du Forum a, par ailleurs, procédé à une étude économique du secteur des pêches en début d'année. Avec le concours technique de la CPS, la base de données informatisée a été améliorée de façon à permettre à l'utilisateur de représenter les données sous forme graphique, d'analyser et de reporter sur des courbes graphiques les données de PUE et d'examiner les données de transbordement à des fins de gestion. Une base de données sur les prises de thon et de marlin réalisées par les petites pêcheries artisanales des Îles Cook a également été créée.

18. Le secteur des pêches a encore pris de l'ampleur pendant le premier semestre 1996 avec le lancement, début mars, des activités du premier palangrier entièrement détenu par des intérêts locaux. Deux autres palangriers devraient être mis en service au cours des prochains mois. En outre, la Commission du Pacifique Sud doit procéder à une étude des ressources existantes pour évaluer l'état des stocks des thonidés et des marlins dans les eaux relevant des Îles Cook.

2.1.3 États fédérés de Micronésie

19. M. Bernard Thoulag présente un aperçu de la situation de la pêche thonière des États fédérés de Micronésie pour l'année 1995 en renvoyant les participants au document de référence 3. Le volume total des prises a augmenté par rapport à 1994 pour chacun des trois types d'engins utilisés dans les eaux territoriales des États fédérés de Micronésie en 1995. L'accroissement est d'environ 4 pour cent pour les senneurs (prise totale : 195 183 tonnes), de 10 pour cent pour les palangriers (17 255 tonnes) et de près de 400 pour cent pour les canneurs (17 408 tonnes).

20. L'augmentation du total des prises des senneurs est particulièrement intéressante compte tenu du fait que les flottilles de Corée et de Taïwan, qui constituent plus de 40 pour cent des senneurs de la région, n'ont été en activité qu'une partie de l'année 1995. Les prises des canneurs dans les eaux territoriales des États fédérés de Micronésie ne cessaient de baisser depuis 1991, de même que l'effort de pêche; la forte augmentation constatée cette année ne concerne que les opérations de pêche menées au premier semestre.

2.1.4 Fidji

21. M. Iliavi Tuwai présente le rapport sur la pêche thonière de Fidji en renvoyant les participants au document de référence 4. Avec 48 bateaux en activité, les palangriers fidjiens ont pris 3 068 tonnes en 1995, soit 600 tonnes de plus qu'en 1994. Les prises des 14 palangriers battant pavillon taïwanais et basés à Levuka ont atteint 4 117 tonnes en 1995 dont 40 pour cent, selon les estimations, proviennent des eaux territoriales fidjiennes.

22. Une mission de la FAO (avec le concours du programme Pêche hauturière) a formulé l'an dernier des recommandations visant à fixer le total admissible des captures pour les espèces de thonidés les plus importantes et à limiter le nombre (autrement dit, l'effort de pêche) des palangriers qui pêchent dans les eaux territoriales fidjiennes. Le nombre total de palangriers est actuellement limité à 80 unités. Le total admissible des captures est actuellement fixé à 3 000 tonnes pour le germon, à 2 000 tonnes pour le thon jaune et à 2 000 tonnes également pour le thon obèse. Le total admissible fixé pour le germon pourrait probablement être augmenté compte tenu des informations nouvelles résultant de l'évaluation des stocks de germon dans la région. Il y a lieu de relever, toutefois, qu'une bonne partie des prises de germon débarquées est pêchée en dehors de la zone économique exclusive de Fidji.

23. Les neuf canneurs fidjiens en activité en 1995 ont capturé 4 885 tonnes au total, soit un chiffre record, en augmentation de plus de 1 596 tonnes par rapport à celui de 1994. Le volume des prises de 1995 représente moins de 50 pour cent du total autorisé, actuellement fixé à 10 000 tonnes. Avec 4 319 tonnes, la bonite constitue l'essentiel des captures.

24. Les participants font remarquer que la détermination d'un total admissible des captures à Fidji ne dépend pas seulement de l'évaluation biologique mais aussi de la nécessité de tenir compte de la situation socio-économique. Se faisant l'écho de discussions en cours au sein de diverses instances régionales ayant déjà évoqué cette situation, le comité suggère de coordonner toutes les activités de définition des totaux admissibles des captures par les pays de la région.

2.1.5 Polynésie française

25. M. Dauphin présente un aperçu de la situation de la pêche thonière en Polynésie française en renvoyant les participants au document de référence 5. La pêche thonière en Polynésie française se divise en deux grandes catégories : **les flottilles de pêche hauturière** qui comprennent les palangriers hauturiers battant pavillon coréen et les plus grands des navires de la flottille locale, pêchant à plus de 50 milles de leur port d'attache, d'une part, et **les flottilles de pêche semi-hauturière** qui comprennent des bateaux polyvalents pêchant à la palangre et à la canne, des bonitiers pêchant à la traîne et à la canne et des *poti-marara* qui pratiquent la pêche au fond, à la traîne et au harpon.

26. En 1995, cinquante-cinq palangriers coréens ont pêché dans les eaux territoriales de la Polynésie française et capturé 2 206 tonnes de poissons au total dont environ 2 000 tonnes de thon, le thon obèse étant de loin l'espèce la plus représentée avec 1 340 tonnes. Les prises des flottilles de pêche hauturière sont estimées à 2 500 tonnes en 1995, dont 1 000 et 500 tonnes respectivement de thon et de marlin commercialisables. Le volume total des prises des flottilles de pêche semi-hauturière a atteint environ 2 000 tonnes en 1995 dont 1 000 tonnes de bonite et 500 tonnes composées de diverses autres espèces de thonidés.

27. En 1995, la couverture des prises réalisées par la flottille coréenne de pêche hauturière et par les flottilles locales de pêche hauturière et semi-hauturière a été de 95 pour cent, de 90 pour cent et de 30 pour cent respectivement. Les efforts à l'avenir porteront essentiellement sur l'amélioration de la couverture des prises réalisées par la flottille locale pratiquant la pêche semi-hauturière.

28. Une étude sur le thon, intitulée ECOTAPP (étude du comportement du thon par l'acoustique et la pêche à la palangre), vient d'être lancée par le gouvernement en coopération avec l'ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération) et l'IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) afin de définir les meilleures méthodes d'exploitation de la ressource en thonidés dans la zone économique exclusive de la Polynésie française. Commencée en juin 1995, cette étude devrait être réalisée en trois ans.

2.1.6 Japon

29. M. Okamoto présente un aperçu des activités des palangriers japonais dans la zone d'action du groupe de recherche du thon jaune dans le Pacifique occidental en se référant aux statistiques de prises figurant dans le document de référence 6. En 1993 et 1994, les prises de thon jaune et de thon obèse ont été ramenées pratiquement au niveau le plus bas de ces deux dernières décennies. Par contre, les prises de germon ont été bonnes dans la zone située au nord de 20°N pendant le premier semestre de ces deux mêmes années.

30. Pour l'année 1995, M. Okamoto fait le bilan des activités des palangriers japonais dans trois des subdivisions de la zone statistique du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental en insistant notamment sur le nombre de navires en service et les fluctuations saisonnières des prises et en indiquant la composition par tailles des espèces ciblées.

31. M. Miki Ogura se penche ensuite sur les activités des canneurs dans la zone statistique du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental en renvoyant les participants au document de référence 6. En 1994, les prises de bonite, de thon jaune et de thon obèse ont été respectivement de 93 446 tonnes, 3 936 tonnes et 1 878 tonnes, confirmant une tendance à la baisse essentiellement imputable à la diminution du nombre de navires exploités dans le secteur de la pêche. Au vu des estimations préliminaires pour 1995, les prises de bonite atteindraient 112 000 tonnes.

32. En 1995, les prises des senneurs ont atteint 138 607 tonnes pour la bonite, 43 284 tonnes pour le thon jaune et 1 200 tonnes pour le thon obèse. Un état récapitulatif des activités des senneurs pour 1995 est présenté comme dans le cas des activités des palangriers et des canneurs.

33. Les données de prises et d'effort des palangriers, agrégées par mois et par carré de 5 degrés de côté, jusqu'à la fin l'année 1995, des canneurs, agrégées par mois et par carré de 1 degré de côté, jusqu'à la fin de l'année 1994 et des senneurs, agrégées par mois et par carré de 1 degré de côté, jusqu'à la fin de l'année 1995, ont été communiquées à la CPS.

34. Des recherches ont été conduites l'an passé pour étudier les effets du milieu marin et, en particulier des courants, sur la forme des palangres, au moyen d'enregistreurs automatiques mouillés à de faibles profondeurs. Elles devraient se poursuivre l'année prochaine. Les participants évoquent la validité du nombre d'hameçons par panier comme indicateur de profondeur et relèvent que, outre le nombre d'hameçons qui donne d'utiles indications à cet égard, d'autres caractéristiques de la mise en place des lignes (par exemple, rapport de la vitesse d'éjection de la ligne à la vitesse du bateau au moment de la pose) jouent un rôle sur la profondeur à laquelle se trouve la palangre. Malheureusement, le manque de temps ne permet pas de poursuivre les discussions sur ce point. Il est demandé de consacrer davantage de temps lors des prochaines réunions du comité permanent à l'étude des projets nationaux de recherche.

35. À propos des données sur la composition par tailles qui sont présentées dans le document de référence 6, le comité relève que la proximité des deux modes dans l'histogramme des fréquences par tailles du

thon obèse résulte probablement de l'agrégation des données d'échantillonnage au port recueillies auprès des senneurs pour toute l'année.

36. Il est relevé que plusieurs intervenants se sont référés à la zone statistique de la CPS en présentant leurs rapports nationaux, alors que d'autres ont parlé des zones correspondant aux stocks des différentes espèces, par exemple, des subdivisions définies par le groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique Occidental. Il conviendrait de décider d'une zone d'intérêt qui soit la même pour tous les rapports nationaux présentés aux prochaines réunions du comité permanent.

2.1.7 Kiribati

37. M. Johnny Kirata présente la situation actuelle de la pêche thonière à Kiribati. Celle-ci peut être divisée en trois grandes catégories : les navires de pêche battant pavillon étranger, les navires ayant leur port d'attache à Kiribati ou faisant partie de la flottille nationale et la flottille de pêche artisanale. Les données de prises et d'effort pour 1995 ont été influencées par l'atténuation du phénomène El Niño pendant l'année. Dans le cas de la pêche de surface, les prises des flottilles américaines et coréennes de senneurs ont chuté respectivement à 4 208 tonnes et 0 tonne en 1995 tandis que les prises des canneurs japonais sont passées de 530 tonnes à 7 017 tonnes. Pendant les années soumises à l'influence du phénomène El Niño, les prises réalisées dans les eaux territoriales de Kiribati ont été très élevées pour les senneurs mais faibles pour les canneurs. Dans le même temps, en pêche de subsurface, le volume total des prises réalisées par les flottilles de palangriers de la Corée et du Japon pratiquant la pêche hauturière était en diminution, les chiffres provisoires atteignant respectivement 5 087 tonnes et 1 628 tonnes pour ces deux flottilles en 1995.

38. La flottille de pêche commerciale basée à Kiribati se compose de quatre canneurs qui sont propriété de l'État et d'un senneur exploité en participation avec une société japonaise. Deux seulement des quatre canneurs ont mené des opérations de pêche en 1995, l'un à Fidji et l'autre aux Îles Salomon. Le troisième canneur n'a eu aucune activité pendant l'année 1995 après un échouage survenu à la mi-1994 et le dernier, le plus petit des quatre, est en cours de réarmement afin d'être converti en palangrier spécialisé dans la pêche du thon de qualité *sashimi*. Le senneur exploité en participation a effectué ses premières sorties vers le milieu de l'année 1994 et pêche essentiellement dans les eaux territoriales des États fédérés de Micronésie et de Papouasie-Nouvelle-Guinée, et en haute mer.

39. Par comparaison, la troisième catégorie qui est celle des petits bateaux de pêche est d'importance moindre. Cette flottille de pêche artisanale se compose de plus de 200 petits canots à moteur hors-bord de 25 ou 40 CV. La traîne et, parfois, la canne avec des lignes appâtées sont les méthodes qui sont utilisées dans ce type de pêche.

2.1.8 Corée

40. M. Moon décrit brièvement la situation du secteur des pêches en Corée en renvoyant les participants au document de référence 7. Les prises de thon tropical et espèces apparentées réalisées par les 184 navires coréens sont estimées à 204 000 tonnes au total, soit 10 pour cent de moins que l'année précédente. Cent cinquante-quatre palangriers ont participé aux activités de pêche thonière dans l'océan Pacifique et déclaré environ 29 000 tonnes de prises réalisées dans la zone statistique de la CPS en 1995, soit 12,4 pour cent de moins qu'en 1994. Les prises des palangriers se décomposent comme suit : 52,6 pour cent de thon obèse, 32,4 pour cent de thon jaune, 0,1 pour cent de germon et 14,8 pour cent d'autres espèces. Les prises de thon obèse ont baissé en 1995, passant de 19 600 tonnes en 1994 à 15 400 tonnes, alors que celles de thon jaune, avec environ 9 000 tonnes, n'ont pratiquement pas varié par rapport à l'année précédente. Les PUE des palangriers en 1995, à 1,39 poissons par 100 hameçons, ont baissé de 3,5 pour cent par rapport à 1994.

41. En 1995, trente senneurs ont mené des opérations de pêche dans la zone statistique de la CPS. Ils ont capturé 175 000 tonnes de thonidés, soit 10 pour cent de moins qu'en 1994. La composition par espèces

montre que les prises de bonite (137 800 tonnes) ont baissé de 5,3 pour cent par rapport à 1994 et les prises de thon jaune (37 600 tonnes) de 24 pour cent.

2.1.9 Nouvelle-Calédonie

42. M. Régis Etaix-Bonnin présente le rapport sur le secteur de la pêche en Nouvelle-Calédonie en reprenant les informations contenues dans le document de référence 8. Sept palangriers locaux seulement, dont deux sont des navires-congélateurs, ont mené des opérations de pêche dans la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie en 1995. D'après les statistiques douanières sur les exportations et les déclarations de quantités débarquées sur le marché local, les prises de thon jaune ont augmenté en 1995, passant à 750 tonnes, tandis que les prises de germon ont été ramenées à 330 tonnes. Quarante-vingt dix tonnes de thon obèse ont été capturées en 1995. Le volume total des prises s'établit à 1 420 tonnes en 1995 contre 1 600 tonnes en 1994.

43. Le secteur des pêches de Nouvelle-Calédonie cible trois marchés différents : le Japon, pour le thon et le marlin de qualité *sashimi* (ainsi que le germon capturé pendant l'hiver austral); les conserveries installées dans la région océanienne, pour le thon de moindre qualité; le marché local, enfin, pour les prises accessoires, les thonidés et les marlins qui ne sont pas d'assez bonne qualité pour être écoulés sur le marché du *sashimi*.

44. Le marché japonais du thon de qualité *sashimi* constitue à ce jour le principal débouché des prises réalisées par les palangriers thoniers de Nouvelle-Calédonie. Toute l'évolution du secteur local des pêches dépend de l'évaluation d'un projet, actuellement à l'étude, de création d'une industrie de transformation locale.

2.1.10 Nouvelle-Zélande

45. M. Talbot Murray rend brièvement compte de l'évolution récente de la situation de la pêche thonière dans les eaux territoriales de la Nouvelle-Zélande.

46. Plusieurs faits marquants ont modifié la situation de la pêche thonière en Nouvelle-Zélande au cours des 3 à 5 dernières années. Les senneurs spécialisés dans la pêche de la bonite ciblent désormais d'autres espèces pélagiques côtières (chinchard, thazard et saumon australien), les bancs de bonites de surface ayant semble-t-il disparu des eaux territoriales de Nouvelle-Zélande. Le déclin constaté (alors que les prises étaient de plusieurs milliers de tonnes cinq ans auparavant) témoigne d'une modification des stocks qui reste inexplicée. D'autres changements sont intervenus dans ce secteur en Nouvelle-Zélande : diminution progressive du nombre de palangriers battant pavillon étranger autorisés à pêcher (il n'en reste qu'un en 1995) et augmentation du nombre des palangriers de la flottille nationale ciblant le thon rouge du Sud et le thon obèse (environ 40 palangriers en 1995). La traîne ciblant le germon continue d'être l'activité de pêche thonière la plus importante de la Nouvelle-Zélande, même si l'effort de pêche des navires néo-zélandais est devenu quasiment nul dans la zone de convergence subtropicale. Le germon est désormais exploité plus au nord de la zone économique exclusive dans laquelle il était pêché auparavant et dans un plus vaste rayon autour de l'île Nord de la Nouvelle-Zélande, de sorte que les ports de débarquement ont changé. Les prises de thonidés réalisées en 1995 par la Nouvelle-Zélande comportaient 6 228 tonnes de germon, 59 tonnes de thon obèse et 136 tonnes de thon jaune.

47. Les participants font observer que, depuis 1990, date de la mise en place de restrictions des quantités de marlins débarquées par les palangriers, une augmentation de l'abondance relative de marlin rayé a été observée.

48. À propos du déclin de la pêche de la bonite en Nouvelle-Zélande, le comité relève que les conditions d'exploitation de la flottille locale n'ont fait l'objet d'aucune mesure restrictive et que, d'après les ligneurs, cette situation serait imputable à la diminution du nombre de larges bancs de poissons de grande taille ces cinq dernières années.

2.1.11 Papouasie-Nouvelle-Guinée

49. M. Joël Opnai présente un rapport sur les récentes activités de pêche thonière en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

50. Les senneurs des flottilles coréenne, philippine et taïwanaise ont continué à pêcher dans les eaux territoriales de Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1995. Deux senneurs exploités en participation avec des intérêts taïwanais ont été homologués et immatriculés en Papouasie-Nouvelle-Guinée et ont commencé à pêcher en vertu de l'accord de pêche préférentiel des États fédérés de Micronésie. En outre, deux senneurs immatriculés à Vanuatu ont aussi pêché dans les eaux territoriales de Papouasie-Nouvelle-Guinée en vertu de ce même accord en 1995. Cinquante permis de pêche devront être octroyés à des senneurs en prévision de l'ouverture d'une conserverie d'une capacité de production de 100 tonnes de thon en boîte à Madang l'année prochaine, pour qu'un approvisionnement suffisant soit assuré.

51. La mise en vigueur en 1995 de la loi sur les pêches de 1994 a stimulé le développement du secteur national de la pêche à la palangre, la durée de validité du permis de pêche étant passée de un à cinq ans. Ce secteur devrait susciter un intérêt croissant l'an prochain étant donné que les entreprises de pêche locales pourront avoir accès à des prêts de la Banque asiatique de développement.

2.1.12 Taiwan

52. M. Lu décrit brièvement les activités des flottilles taïwanaises dans la région en 1995 en renvoyant les participants au document de référence 10.

53. Le volume total des prises des senneurs taïwanais en 1995 s'est élevé à 174 716 tonnes dont 142 604 tonnes de bonite, 30 786 tonnes de thon jaune et 1 326 tonnes d'autres espèces.

54. La flottille taïwanaise de palangriers hauturiers comprend des navires de 150 à 250 tonneaux de jauge brute, basés à Levuka (Fidji) et à Pago Pago (Samoa américaines), et ciblant le germon pour approvisionner les conserveries installées dans ces deux ports. D'après les estimations provisoires, les prises de germon par cette flottille atteindraient environ 17 000 tonnes en 1995.

55. La flottille taïwanaise de navires pêchant au large se compose d'environ 450 palangriers plus petits que les précédents (50 à 70 TJB), le plus souvent basés dans des pays océaniques, et pêchant dans les eaux tropicales qui s'étendent des Philippines et de l'Indonésie aux Îles Marshall. Ces navires ciblent le thon obèse et le thon jaune. La couverture des données recueillies auprès de ce type de bateaux n'est pas aussi élevée que celle que l'on obtient auprès des palangriers de plus fort tonnage et le volume total des prises pour toutes les zones d'activités en 1995 est estimé à environ 30 000 tonnes.

2.1.13 Tonga

56. M. Taniela Koloa rend compte des activités récentes de pêche thonière aux Tonga en renvoyant les participants au document de référence 11.

57. Aucun navire battant pavillon étranger n'est actuellement autorisé à pêcher dans les eaux territoriales des Tonga (à l'exception de la flottille de senneurs des États-Unis d'Amérique, au titre du traité multilatéral). La flottille nationale de palangriers pêchant au large est passée de un à quatre navires en 1994 et devrait encore augmenter l'année prochaine avec l'arrivée imminente de deux nouveaux bateaux. Le germon constitue la prise principale de ce type de pêche; il est habituellement débarqué aux Samoa américaines où il approvisionne les conserveries.

58. Des travaux de recherche effectués en 1994 sur les perspectives d'une pêche thonière à la palangre pratiquée à petite échelle sur les monts sous-marins des Tonga ont montré que, dans des conditions

satisfaisantes (par exemple, existence de débouchés et d'installations à terre), une flottille de 15 à 30 bateaux avec une capacité de production de 1 500 à 3 000 tonnes par an pourrait exploiter cette zone. Cinq palangriers ciblent actuellement le thon obèse et le thon jaune sur les monts sous-marins des eaux territoriales des Tonga. Leurs prises sont destinées au marché du thon *sashimi* au Japon et à ceux du poisson frais de Hawaï et des États-Unis d'Amérique.

59. À l'avenir, les données de prises débarquées par ces bateaux seront communiquées au programme Pêche hauturière.

2.1.14 États-Unis d'Amérique

60. M. Sakagawa présente le rapport sur les activités de pêche thonière des États-Unis d'Amérique en renvoyant les participants au document de référence 12 dont un résumé est donné ci-après.

61. La pêche du thon tropical dans le Pacifique central et occidental est une activité pratiquée aux États-Unis à grande échelle par une flottille de senneurs et, à petite échelle, par le secteur de la pêche artisanale. Les senneurs ont pêché approximativement 97 pour cent des prises de thon tropical réalisées en 1995 dans tout le Pacifique central et occidental, la pêche artisanale ne représentant que les 3 pour cent restants.

62. Les senneurs de grandes dimensions déploient leurs activités dans le Pacifique central et occidental depuis 1988 en vertu du traité régional du Pacifique Sud sur la pêche thonière. D'une charge utile de 1 000 à 1 800 tonnes, ils pêchent dans une vaste zone du Pacifique central et occidental qui s'étend de 10°N à 10°S de latitude et de 155°W à 140°E de longitude. La majorité des prises est composée de bonite (79 pour cent) avec de moindres quantités de thon jaune et de thon obèse (21 pour cent). Depuis 1995, le nombre de navires en activité dans la zone a varié de 42 à 49 unités et le volume total des prises de thon jaune, de bonite et de thon obèse, qui avait atteint le niveau record de 215 800 tonnes en 1991, est resté proche de 200 000 tonnes en 1992, 1993 et 1994, puis a chuté à 166 900 tonnes en 1995.

63. Les activités de pêche artisanale intéressant la pêche du thon tropical aux États-Unis se déroulent à l'intérieur des zones économiques exclusives de Hawaï, de Guam, des Îles Mariannes du Nord et des Samoa américaines. Divers engins sont utilisés : la palangre, la ligne de traîne, la palangrotte et la canne. Près de 5 000 tonnes de thon tropical ont été capturées en 1995 par les petits bateaux de pêche artisanale basés à Hawaï et 290 tonnes seulement par ceux de Guam, des Îles Mariannes du Nord et des Samoa américaines, toutes unités confondues. Les prises réalisées se décomposent en 40 pour cent de thon jaune, 20 pour cent de bonite et 40 pour cent de thon obèse. La communication des données issues des livres de pêche par les palangriers battant pavillon américain et basés dans des pays insulaires océaniques se fera à l'avenir en application de la loi sur la pêche hauturière.

64. La baisse récente des prises d'espadon à Hawaï est, en partie, imputable à un changement de stratégie des pêcheurs, qui se sont tournés vers le thon obèse et, en partie, au départ de certains bateaux spécialisés dans ce type de pêche qui ont quitté la zone pour aller rejoindre la flottille de pêche à l'espadon de l'Atlantique afin d'obtenir l'autorisation de pêcher de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique. Auprès d'une certaine régression des PUE en 1994, une légère reprise s'est amorcée en 1995. Le comité relève aussi que les prises réalisées dans l'océan Pacifique ont considérablement augmenté au cours des quelques dernières années pour atteindre un chiffre record, jamais atteint auparavant, d'environ 30 000 tonnes. Cet intéressant phénomène doit faire l'objet d'un débat approfondi lors du deuxième colloque sur l'espadon qui se tiendra à Honolulu en mars 1997.

2.2 Bilan économique de la pêche thonière

65. M. Karl Staisch présente un rapport sur la situation économique de la pêche thonière dans la région en renvoyant les participants au document de travail 5.

66. La valeur des prises de thon dans la région (sans l'Australie et la Nouvelle-Zélande) est estimée à 1,7 milliards de dollars É.-U. en 1995, dont 850 millions de dollars É.-U. sont imputables aux prises des palangriers et 750 millions de dollars É.-U. à celles des senneurs.

67. Le volume estimé des prises des senneurs dans la région est d'environ 780 000 tonnes en 1995, soit 8 pour cent de moins qu'en 1994, la diminution de l'effort de pêche de la flottille américaine (de l'ordre de 25 à 30 pour cent) étant la cause essentielle de ce déclin. Le prix de la bonite achetée par les conserveries est resté très instable en 1995, fluctuant entre 650 à 1 100 dollars É.-U. la tonne.

68. Les prises des palangriers-congélateurs ont été estimées à 110 000 tonnes en 1995 dont 40 pour cent de thon obèse, 30 pour cent de thon jaune et 25 pour cent de germon, soit une valeur estimée à environ 590 millions de dollars É.-U. Les quantités de thon obèse frais/réfrigéré (40 pour cent) et de thon jaune (60 pour cent) mises sur le marché ont augmenté d'environ 4 000 tonnes par rapport à l'année précédente pour atteindre 82 000 tonnes en 1995. On estime que 30 à 40 pour cent du total des importations japonaises de thon jaune et thon obèse frais provient de la région. L'Indonésie et, dans une moindre mesure, la Malaisie, fournissent au Japon une large part du reste des importations de thon jaune et thon obèse de ce pays.

69. Pour compléter utilement le bilan économique des activités de pêche thonière dans la région, le comité suggère de procéder à une analyse des tendances sur cinq ans (voir mesure requise n° 5 à la section V).

2.3 État des stocks

70. M. John Hampton décrit brièvement la situation actuelle des stocks des quatre grandes espèces de thonidés capturées dans l'océan Pacifique central et occidental - bonite, thon jaune, thon obèse et germon - en renvoyant les participants au document de travail 3.

71. Les PUE enregistrées en ce qui concerne la bonite n'indiquent pas d'effet notable de la pêche sur le stock mais les nouvelles techniques utilisées par les senneurs compliquent l'interprétation des PUE comme indice d'abondance. Les expériences de marquage réalisées par la CPS fournissent la plupart des informations disponibles en ce qui concerne l'impact de la pêche sur les stocks et montrent que les taux d'exploitation restent faibles ou modérés. La production de la zone qui s'étend de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux Îles Salomon et aux États fédérés de Micronésie devrait être plus importante l'année prochaine en raison du changement des conditions climatiques qui seront influencées par le phénomène La Niña après l'avoir été par El Niño. La longue période d'influence du phénomène El Niño pourrait avoir eu un effet sur le taux de reproduction de la bonite et il faudrait peut-être contrôler le recrutement de cette espèce. Le constat fait à propos de la bonite vaut également, dans une très large mesure, pour le thon jaune, bien que l'état des stocks adultes soulève davantage d'interrogations compte tenu de la baisse des PUE des palangriers observée ces dernières années. Les données de marquage permettent cependant de conclure que cette baisse ne saurait être attribuée essentiellement à l'accroissement des prises des senneurs.

72. La tendance est complètement différente en ce qui concerne les PUE des palangriers pour le thon obèse dans le Pacifique oriental (production en diminution) et dans le Pacifique occidental (production stable). D'après les données ajustées du modèle de production excédentaire, il semblerait que les derniers taux de prises relevés avoisinent, voire dépassent, la production maximale équilibrée estimée. Le thon obèse du Pacifique reste cependant mal connu, de sorte qu'il est difficile d'aboutir à des évaluations fiables. On manque en particulier d'informations sur la structure des stocks ou sur des paramètres biologiques fondamentaux comme les taux de croissance et de mortalité, et de données précises sur les prises réalisées par les diverses pêches de surface. Il est indispensable de renforcer la recherche et la coopération pour trouver des réponses à toutes ces questions. Il faudra aussi, à l'avenir, tenir compte des données de prises de thon obèse (en les distinguant des prises de thon jaune) réalisées par la pêche de surface, aux fins d'évaluation des stocks.

73. Les travaux sur l'évaluation des stocks qui se sont poursuivis tout au long de l'année dernière ont permis d'obtenir de nouvelles informations sur le germon. L'analyse des données de marquage et de l'étude d'un modèle structuré par âges en fonction de la taille a permis d'aboutir à des estimations raisonnablement cohérentes sur les taux de croissance et de mortalité du germon qui laissent supposer que cette espèce a une croissance plus lente et une durée de vie plus longue que les autres thonidés tropicaux. Le stock de germon exploitable serait donc plus limité que celui des autres espèces. En outre, les données de marquage et les modèles structurés par âge ont permis de déterminer que les taux d'exploitation du germon sont inférieurs à 10 pour cent et peuvent donc être maintenus. Il semblerait enfin que le stock reproducteur s'accroisse pendant les années influencées par La Niña et diminue pendant les années influencées par El Niño.

74. Le comité relève que malgré l'absence de recaptures dans l'océan Indien de thon jaune marqué, il se pourrait que les vastes courants de l'océan Pacifique qui s'écoulent vers l'océan Indien par l'archipel indonésien transportent les larves et juvéniles de thon. On préconise de tenir compte de ces courants dans les travaux de modélisation à venir en incluant l'Indonésie à la zone étudiée (à l'heure actuelle limitée à l'océan Pacifique occidental).

75. Les participants font observer qu'on pourrait procéder à l'évaluation des stocks de bonite en utilisant les modèles de production excédentaire, bien que l'utilisation de modèles structurés par âges en fonction de la taille semble préférable, à condition de disposer d'un nombre d'informations suffisantes sur les âges pour pouvoir compléter les données sur la taille.

76. Le comité relève que les thons obèses n'ont été marqués en nombre important que dans deux zones seulement (la mer de Corail et Kiribati) à l'époque du projet régional de marquage des thonidés et que c'est la principale raison pour laquelle les données de marquage n'ont servi qu'à analyser les déplacements et la croissance des thonidés. Certains travaux d'évaluation ont cependant été réalisés sur la côte est de l'Australie en utilisant les données de marquage et de recapture du thon obèse dans la mer de Corail.

77. Les senneurs pratiquant la pêche dans la partie orientale du Pacifique ont recours, depuis quelques années, à une nouvelle technique de pêche qui cible les thons obèses sous les bois flottés et qui a permis d'atteindre le plus fort volume de prises jamais enregistré dans cette zone avec le chiffre record de 33 000 tonnes en 1995. Les analyses qui ont été conduites récemment sur des modèles de production portant sur le stock supposé de thon obèse du Pacifique oriental donnent des chiffres plus élevés de production maximale équilibrée que les analyses réalisées par M. Miyabe. En supposant que l'effort de pêche des palangriers et des engins de surface reste constant, le résultat des simulations (sur les futures prises) dépend du taux de mortalité naturelle supposé : un taux de mortalité naturelle faible (<0,4 par an) devrait entraîner une baisse des taux de prises et un taux de mortalité naturelle plus élevé (de l'ordre de 0,6 à 0,8 par an) ne devrait, par contre, avoir aucun effet sur le volume total des prises (même si, de ce fait, les prises réalisées et la taille du stock baissent).

78. Fondées sur les données de marquage de la mer de Corail, les estimations de mortalité naturelle du thon obèse sont assez faibles, atteignant même moins de 0,1 dans le cas où on est parti de l'hypothèse que les espèces ciblées en mer de Corail sont restées les mêmes ces cinq dernières années. Par contre, l'estimation de mortalité naturelle grimpe à 0,5 dans l'autre cas de figure envisagé, partant de l'hypothèse d'un changement des espèces ciblées qui serait lié à l'augmentation des PUE dans la zone pendant la période de cinq ans considérée.

2.4 Situation actuelle des données détenues par la CPS

79. M. Tim Lawson décrit brièvement la situation actuelle des données détenues par la CPS, comprenant les statistiques annuelles des prises, les données de prises et d'effort issues des journaux de pêche (données brutes et données agrégées par strates spatio-temporelles), les données de quantités débarquées, les données

d'échantillonnage au port et les données recueillies par les observateurs embarqués. Le comité relève les points suivants :

- La communication des estimations préliminaires de prises annuelles par les pays pratiquant la pêche hauturière s'est beaucoup améliorée puisqu'on dispose actuellement des estimations des palangriers et des senneurs japonais ainsi que de celles des senneurs et palangriers coréens et des senneurs taïwanais pour 1995. Il reste néanmoins difficile d'obtenir de source gouvernementale les estimations préliminaires des prises annuelles pour certaines flottilles, telles que les canneurs japonais, les palangriers hauturiers taïwanais ou encore plusieurs flottilles locales récemment établies dans certains pays membres de la CPS.
- Les statistiques annuelles de prises et les données issues des journaux de pêche ne sont plus communiquées depuis quelques années par les flottilles locales de palangriers, de senneurs et de ligneurs de la Nouvelle-Zélande en raison, essentiellement, des changements survenus dans la structure du ministère néo-zélandais de l'Agriculture et des Pêches. Le programme Pêche hauturière a présenté une demande officielle au nouveau ministère des Pêches et toutes les données non communiquées le seront en temps utile.
- Le taux de couverture des données brutes issues des journaux de pêche (c'est-à-dire les données sur les prises par calée et par unité pour les palangriers et les senneurs, et par jour de pêche et par bateau pour les canneurs et les ligneurs) et détenues par le programme Pêche hauturière a atteint 79 pour cent du volume total des prises réalisées dans la zone statistique de la CPS. Il varie cependant considérablement d'une flottille à l'autre et reste faible pour plusieurs flottilles locales de création récente dans certains pays membres de la CPS et pour les senneurs, canneurs et ligneurs pratiquant la pêche hauturière dans les eaux internationales.
- L'Agence nationale de recherche et de développement de la pêche de la République de Corée détient des données anciennes de prises et d'effort de la flottille coréenne de senneurs mais ne les a jamais communiquées au programme Pêche hauturière. Elle a indiqué qu'elle les ferait parvenir sous forme agrégée dans un proche avenir.
- Les données agrégées de prises et d'effort des flottilles japonaises sont transmises beaucoup plus rapidement au programme Pêche hauturière; les données agrégées des palangriers et des senneurs japonais pour 1995 ont ainsi été communiquées en juillet 1996. Toutefois, les données concernant les autres flottilles pratiquant la pêche hauturière sont souvent remises dans des délais atteignant parfois trois ans.
- Le programme Pêche hauturière détient les données sur les quantités débarquées et les données sur les fréquences de tailles recueillies lors des activités d'échantillonnage au port, qui couvrent la plupart des flottilles pratiquant la pêche dans la région; il n'a toutefois pas en sa possession les données concernant les navires japonais dont la plupart débarquent leurs prises au Japon.
- Le nombre de données d'observation scientifique détenues par le programme Pêche hauturière est en augmentation, notamment grâce au travail accompli par les observateurs dans le cadre du projet SPRTRAMP (projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés). Le taux de couverture de ces données reste néanmoins faible pour toutes les flottilles à l'exception de la flottille des senneurs des États-Unis d'Amérique.

80. Le programme Pêche hauturière a répondu comme suit aux demandes de données de prises et d'effort agrégées par strates spatio-temporelles qui lui ont été adressées en 1995-1996 :

- Deux cartes montrant la répartition de l'effort de pêche des palangriers japonais pratiquant la pêche hauturière dans l'Océan Pacifique, agrégées par carrés de 5 degrés de côté, pour 1980 et 1990, ont été sollicitées par Mme Sabrina Virly (Centre ORSTOM de Nouméa) le 12 octobre 1995. L'Agence des Pêches du Japon a autorisé le programme Pêche hauturière à communiquer ces cartes le 23 octobre 1995.

- La base de données du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (SPAR) a été communiquée à M. Pascal Bach du Centre ORSTOM de Papeete (Polynésie française), à M. Chien-Hsiung Wang, de l'Université nationale de Taiwan et à M. Tony Kingston, de l'Agence des pêches du Forum à Honiara (Îles Salomon) lors de la sixième réunion de ce groupe qui s'est tenue à Rarotonga (Îles Cook) le 8 mars 1996.
- Dans une télécopie en date du 9 avril 1996, M. Mark Mitsuyasu, administrateur des pêches au Conseil régional de gestion des pêches dans le Pacifique occidental à Honolulu (États-Unis d'Amérique), a sollicité l'envoi des statistiques de prises de la flottille américaine de senneurs et d'autres flottilles pratiquant la pêche dans les zones économiques exclusives des Samoa américaines, de Guam, des Îles Mariannes du Nord ainsi que dans celles de Howland and Baker, Jarvis, Johnston, Palmyra et Wake. Le programme Pêche hauturière ne communique pas de données agrégées par zone économique exclusive à des tiers et a donc invité M. Mitsuyasu à s'adresser à l'Agence des Pêches du Forum ou au service national des pêches maritimes des États-Unis d'Amérique (*United States National Marine Fisheries Service*) qui détient aussi les données correspondant aux activités de la flottille américaine des senneurs.
- Les données des palangriers relevant du domaine public, agrégées par carrés de 5° de côté, couvrant les activités de la flottille japonaise de 1962 à 1980, celles de la flottille coréenne de 1975 à 1993 et de la flottille taïwanaise de 1967 à 1993 ont été communiquées à Mme Kitty Simonds, directrice administrative au Conseil régional de gestion des pêches dans le Pacifique occidental à Honolulu (États-Unis d'Amérique) le 22 avril 1996.

81. Le comité relève que la mesure n°2 requise par le comité permanent lors de sa huitième réunion ("inclure, dans tous les cas possibles, une ventilation par espèce des prises accessoires dans les *Statistiques annuelles de la pêche thonière de la CPS*") n'a pu être appliquée l'année passée en raison de l'insuffisance du nombre de données sur les prises accessoires qui ne permettait pas de faire des estimations par espèce. Le taux de déclaration des prises accessoires dans les journaux de pêche des senneurs est médiocre, tout comme le taux de couverture des données recueillies sur ce même type de prises par les observateurs embarqués et ce, toutes flottilles confondues. On sait que les prises accessoires ne représentent qu'un faible pourcentage du volume total des prises réalisées par les canneurs. Dans le cas des palangriers pratiquant la pêche hauturière dans les eaux internationales, la couverture des journaux de pêche n'est pas connue et, dans celui des palangriers pratiquant la pêche au large, les espèces relevant des prises accessoires ne sont pas toujours bien identifiées.

82. Aucune amélioration du taux de couverture des données des journaux de pêche sur les prises accessoires n'étant prévue dans un proche avenir, le comité propose d'amender la mesure requise à cet égard en vue d'utiliser les données recueillies par les observateurs embarqués afin d'estimer les taux de prises accessoires par flottille, par zone et par période (voir Section V : mesure n° 3 requise par le comité permanent lors de sa neuvième réunion).

83. Certains participants proposent de mettre l'accent sur la qualité des données recueillies en matière de prises accessoires et de faire intervenir un ordre de priorités en ce qui concerne les différentes espèces. Le programme Pêche hauturière a été invité à préparer un plan stratégique de suivi des prises accessoires et de le diffuser aux participants avant la prochaine réunion (voir Section V : mesure n° 4 requise par le comité permanent lors de sa neuvième réunion).

84. Les Tonga ayant demandé au programme Pêche hauturière des informations sur l'importance de la ressource en thonidés de passage dans sa zone économique, le comité fait observer qu'il a été répondu à ce type de demande par le passé au moyen d'évaluations nationales et que cette importante activité se poursuivra avec la prise de fonctions imminente du nouveau spécialiste de la recherche halieutique. Cette demande est néanmoins jugée suffisamment importante pour l'inclure parmi les mesures auxquelles il faudra donner suite avant la dixième réunion du comité permanent (voir Section V : mesure n° 7 requise par le comité permanent lors de sa neuvième réunion).

3. BILAN DES ACTIVITÉS CONDUITES AU TITRE DU PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE POUR 1995-1996 ET PLAN D'ACTION POUR 1996-1997

85. M. Lewis présente ce chapitre en faisant remarquer que les activités conduites en 1995-1996 au titre du programme Pêche hauturière et les tendances pour 1996-1997 sont présentées de manière détaillée dans le document de travail 2.

3.1 Statistiques et suivi

86. M. Tim Lawson, résume l'activité menée, l'année dernière, en matière de statistiques et de suivi comme suit :

- gestion des bases de données régionales sur la pêche thonière (catalogue de données du programme Pêche hauturière, document d'information 2) qui comprend des données de prise et d'effort issues des fiches de pêche, des données de prise et d'effort agrégées par strates spatio-temporelles, la base de données du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud (SPAR), des données sur les fréquences de taille, des données sur les prises débarquées et des données de marquage;
- soutien aux programmes d'échantillonnage au port qui intéressent actuellement 23 ports de la région; l'année prochaine, il conviendra de veiller à ce que les données d'échantillonnage au port soient communiquées en temps voulu;
- publication trimestrielle du *Bulletin régional des thonidés* contenant les statistiques mensuelles de prises et d'effort établies grâce aux données des journaux de pêche en possession de la CPS;
- publication des *Statistiques annuelles sur la pêche thonière* contenant des estimations des prises annuelles sur la base d'une compilation de données émanant de différentes sources; ce document, riche en informations, fait autorité en matière de statistiques régionales sur la pêche thonière;
- soutien aux systèmes nationaux de statistiques sur la pêche thonière; en 1995, des voyages d'étude ont été effectués dans quatre pays et la section a beaucoup travaillé à la mise au point d'une nouvelle interface de consultation des données sur la pêche thonière;
- réponse à des demandes ponctuelles des États et territoires membres concernant des statistiques de pêche thonière; et
- collaboration dans le domaine des statistiques halieutiques avec des organismes compétents en matière de pêche tels que l'Agence des pêches du Forum (FFA) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

87. En 1995, le programme Pêche hauturière a demandé l'autorisation de communiquer les données qu'il détient et qui ne relèvent pas du domaine public (mesure n° 1 requise par la huitième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins). Sur 19 demandes, 16 réponses ont été reçues dont 14 étaient positives et 2, celles du Japon et de la Nouvelle-Zélande, négatives. Toutefois, les données de ces deux pays peuvent encore être communiquées avec leur autorisation. Le tableau 1.1 du document de travail 2 résume les réponses fournies aux demandes d'autorisation de communication de données détenues par la CPS.

88. M. Peter Sharples résume les activités d'échantillonnage au port et d'observation conduites en 1995. Il fait remarquer que SPRTRAMP compte maintenant quatre observateurs qui, cette année-là, ont embarqué à bord de trente-quatre bateaux de pêche, sur lesquels ils ont passé 642 jours dans les eaux territoriales d'États membres de la CPS (un résumé de leurs activités figure au tableau 1.2 du document de travail 2). Parmi les autres activités importantes qui se sont déroulées en cours d'année, il y a lieu de citer notamment la mise au

point de formulaires régionaux normalisés pour la collecte des données consignées par les observateurs embarqués à bord de palangriers et de senneurs ainsi que la formation d'observateurs nationaux, conduite en collaboration avec le responsable des missions d'observation de l'Agence des pêches du Forum; à cet égard, trois stages se sont tenus à Kiribati, à Palau et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

89. Pour donner suite à la mesure n° 5 requise par la huitième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins, des contacts ont été pris avec les pays pratiquant la pêche hauturière pour les inciter à embarquer des observateurs, mais ces pays restent réticents d'accepter de tels embarquements dans un cadre autre que celui des accords bilatéraux conclus avec les pays insulaires du Pacifique. En 1997, les responsables du programme Pêche hauturière s'emploieront à faire embarquer des observateurs à bord de navires appartenant à des flottilles desquelles il a, jusqu'à présent, été difficile d'obtenir des données d'observation, en particulier les flottilles de palangriers pratiquant la pêche hauturière battant pavillon de la Corée et de Taïwan. Pour y parvenir, ils demanderont aux États et territoires membres de la CPS de coopérer et de faciliter l'embarquement d'observateurs opérant dans le cadre du SPRTRAMP, tout en préservant le caractère strictement scientifique de leur travail, qui n'est pas de procéder à des contrôles.

90. Il est relevé que les deux problèmes de suivi d'échantillonnage au port les plus importants à résoudre en 1997 sont la collecte de données sur la composition par tailles au port de Guam et le suivi des prises débarquées par les palangriers taïwanais ayant pour port d'attache Pago Pago. Les travaux portant sur les variations des données de fréquences de taille obtenues auprès des flottilles de palangriers pêchant au large dans la région se poursuivront en 1997. Ils devraient permettre de déterminer si des modifications au protocole actuel d'échantillonnage sont nécessaires.

91. La question du nombre d'observateurs nécessaires dans la région est ensuite abordée. Il ressort qu'il faudrait environ 200 observateurs à plein temps pour couvrir 5 pour cent de la région. Le manque de ressources pose problème et il est proposé que l'objectif soit d'aboutir à une couverture représentative de la région. Il est signalé que le programme d'observation en cours dans le cadre du traité conclu avec les États-Unis d'Amérique permet actuellement d'assurer une couverture de 20 pour cent de la flottille de senneurs battant pavillon des États-Unis d'Amérique et que le contrôle n'absorbe qu'un à deux pour cent environ du temps que les observateurs opérant dans le cadre du traité consacrent à leurs activités, de sorte qu'il leur reste beaucoup de temps pour recueillir des données scientifiques.

92. Pour ce qui est de la mise à disposition des données d'observation, il est précisé que les données obtenues auprès des programmes nationaux sont confidentielles et que leur communication à des tiers est subordonnée à l'autorisation de l'État ou du territoire concerné, mais que des données d'observation récapitulatives seront prochainement disponibles dans le bulletin du programme Pêche hauturière consacré aux échantillonnages au port et aux missions d'observation.

3.2 Recherche biologique

93. M. Hampton, en renvoyant les participants au chapitre 2 du document de travail 2, dresse un bilan rapide des travaux de recherche biologique menés par le programme Pêche hauturière.

94. Actuellement, le projet sur l'âge et la croissance des thons tropicaux porte notamment sur la lecture d'échantillons d'otolithes prélevés sur des thons obèses et des thons jaunes. Ces travaux ont débuté en juin 1996 avec l'arrivée du technicien en biologie affecté au projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP). Jusqu'à présent, une trentaine d'échantillons d'otolithes de thons jaunes ont été noyés dans de la résine et vingt d'entre eux sont prêts à être examinés au microscope. Cette technique d'analyse de croissance semble être également viable pour le thazard du large (*Acanthocybium solandri*) et elle sera utilisée pour les travaux de recherche sur la biologie et l'écologie de cette espèce par des étudiants de troisième cycle dans le cadre de SPRTRAMP. En 1997, il est prévu que d'autres échantillonnages d'otolithes seront réalisés par les observateurs opérant dans le cadre de ce projet et que des travaux seront entrepris en

collaboration avec le CSIRO (Hobart) afin de comparer et de valider les résultats des lectures d'otolithes ou d'améliorer et de simplifier la technique.

95. Fin 1995, des opérations d'échantillonnage de tissus de thons obèses ont été réalisées en neuf endroits du Pacifique afin d'étudier la structure des stocks. Les résultats de l'étude de l'ADNmt (mitochondrial) de ces échantillons et l'analyse statistique des données ainsi obtenues devraient être disponibles dans les prochains mois; des comparaisons avec des informations venant d'autres sources, comme les données de marquage, devraient être établies à ce moment-là.

96. M. Patrick Lehodey donne ensuite un aperçu des travaux qu'il a entrepris récemment sur les facteurs écologiques qui influent sur la production de la pêche thonière dans le Pacifique équatorial occidental. Plusieurs ensembles de données supplémentaires ont été incorporés au modèle en 1995. Pour que la circulation générale (c'est-à-dire les courants) de l'Océan Pacifique soit suffisamment bien représentée avec le degré de résolution nécessaire, des données issues d'un modèle de circulation générale ont été incluses. Le modèle linéaire de prises de bonites a été amélioré afin de tenir compte des différents paramètres écologiques (c'est-à-dire de la température et de la salinité de l'eau de mer, de la profondeur de la thermocline, de la profondeur d'une valeur limite de concentration en oxygène en dessous de laquelle les prises sont rares). Les données relatives à la densité de phytoplancton mesurées par satellite ont également été utilisées dans le modèle afin de représenter la production primaire et de déterminer une "production secondaire hypothétique", qui, en toute hypothèse, englobe toutes les proies potentielles de la bonite.

97. Un modèle linéaire général a été utilisé pour essayer d'obtenir la meilleure relation entre les prises de bonites et les paramètres environnementaux suivants : température et salinité à la surface de la mer, profondeur de la couche océanique mélangée, profondeur de la couche où le taux de concentration de l'oxygène est de 3.5 ml/l, moyenne entre ces deux profondeurs, concentration du pigment de phytoplancton et "production secondaire hypothétique".

98. Une validation du modèle a été réalisée en comparant les valeurs prévues et les données de prises (issues des livres de pêche) effectivement recueillies pour l'Océan Pacifique oriental puis pour tout l'Océan Pacifique. Ce modèle explique les répartitions des prises dans le Pacifique oriental et occidental, malgré les différences substantielles qui existent entre les conditions environnementales prévalant dans ces deux zones. Les résultats semblent confirmer que la répartition des proies est un facteur-clé qui se combine avec la température afin de définir "les zones de bien-être" où la population de bonites est abondante.

99. À l'avenir, les travaux menés dans ce domaine devraient inclure une étude des variations observées d'une année sur l'autre (*El Niño-La Niña*), la possibilité d'intégrer des données en temps presque réel dans le modèle et une relation de travail plus étroite avec les scientifiques de l'ORSTOM pour modéliser les niveaux trophiques inférieurs, ce qui permettrait d'étendre l'application du modèle à d'autres espèces de thonidés.

3.3 Évaluation des stocks et modélisation

100. M. John Hampton donne un bref aperçu des activités d'évaluation des stocks et de modélisation conduites par le programme Pêche hauturière et il renvoie les participants au chapitre 3 du document de travail 2.

101. De substantiels progrès ont été réalisés en 1995 dans l'élaboration de modèles de déplacements des thonidés, en particulier la mise au point d'une analyse des données de marquage des thons jaunes qui s'appuie sur le modèle de déplacements, l'élargissement jusqu'à 110° est-150° ouest et 40° nord-40° sud de la zone à laquelle s'applique le modèle, pour les analyses des bonites et des thons jaunes, et la prise en ligne de compte d'un coefficient spécial de mortalité naturelle pour la région des Philippines, du fait de la taille relativement réduite des poissons (qui ont apparemment un taux de mortalité naturel plus élevé) marqués dans cette région.

102. À l'issue des débats des réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins de 1994 et du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental, il a été décidé de donner suite au marquage des thons jaunes capturés à la palangre pour analyser les éventuelles interactions entre les pêches de surface et la pêche à la palangre. En 1995, ces efforts de marquage réalisés sur les palangriers commerciaux ont été décevants en raison du faible taux de prise de spécimens d'une taille convenable. Même s'il est possible de renouveler ce genre d'opération de manière ponctuelle, il semble peu réaliste d'envisager une expérience de marquage ayant l'envergure nécessaire pour tirer au clair la question de la vulnérabilité. Toutefois, la technologie toujours plus pointue des marques d'archives est peut-être le meilleur moyen de l'étudier. Il reste des problèmes à surmonter, qui peuvent être, par exemple, résolus en offrant une récompense suffisante pour veiller à la récupération des marques d'archives mais il ressort qu'à ce stade cette idée n'est qu'une proposition qu'il faudra étudier de manière plus approfondie.

103. Lors de la première année de la mise au point d'un modèle intégré d'évaluation des stocks de thons jaunes, les travaux ont avancé dans trois directions : (1) obtention des ajustements préliminaires du modèle fondé sur la longueur (MULTIFAN CL), modifié pour le germon du sud (modèle SPARCLE) à des données relatives au thon jaune structurées de manière analogue; (2) amélioration de l'efficacité des calculs du logiciel; et (3) adjonction de la structure spatiale, de la capturabilité, variable selon les saisons, de la croissance selon la densité et de la sélectivité, selon la longueur du modèle à appliquer aux thons jaunes. En 1997, le modèle sera affiné et des efforts seront consentis pour obtenir, au moins, un ajustement optimal de ces données, qui pourront être ensuite utilisées pour analyser les questions pertinentes en matière de gestion. Le modèle et son application au thon jaune du Pacifique occidental et central seront entièrement documentés, en 1997.

104. Comme il ressort de l'exposé sur l'état des stocks de germon, de substantiels progrès ont été réalisés en matière de travail d'évaluation des stocks de cette espèce, en 1995. En 1997, de nouvelles améliorations devraient être apportées au modèle SPARCLE, notamment l'expérimentation de paramétrages du taux de mortalité naturelle plus réalistes que ceux qui sont actuellement utilisés et différentes améliorations de la base de données, telles que l'adjonction de données relatives aux prises et à la fréquence de taille, qui n'étaient pas disponibles auparavant.

105. En 1995, les données de l'opération de marquage réalisée en mer de Corail ont été analysées conjointement avec les données environnementales et halieutiques locales et un projet de rapport a été publié en collaboration avec le CSIRO. Les résultats et conclusions principaux de ce travail ont été rédigés et inclus dans un projet de rapport qui sera parachevé, en 1997.

106. En 1995, aucune évaluation nationale n'a été terminée, les financements nécessaires au poste correspondant n'ayant pas été mobilisés. Toutefois, des rapports analytiques sur les ressources thonières de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Fidji ont été préparés grâce au concours de la *South Pacific Project Facility (SPPF)* afin de soutenir l'investissement dans le développement de la pêche thonière dans ces pays. Le recrutement récent d'un chargé de recherche halieutique qui a pour tâche de réaliser des évaluations nationales des stocks permettra de traiter en 1997 les demandes restées sans réponse. Le comité relève qu'il pourra être envisagé d'intégrer les travaux de modélisation bioéconomique régionale du programme Pêche hauturière aux évaluations nationales des stocks à l'avenir.

107. En 1995, de nombreuses corrections ont été apportées à la base de données contenant les informations issues des marques récupérées. Dans cet ordre d'idée, la localisation beaucoup plus précise de 2 195 (55 pour cent) des marques récupérées est une réussite indéniable. Un rapport technique du programme Pêche hauturière dans lequel figure un résumé détaillé de la base de données qui rassemble les données issues des marques récupérées sera publié l'année prochaine. Il est suggéré qu'un site FTP soit établi sur INTERNET pour tenir les informations issues des données de marquage à la disposition des organismes avec lesquels la CPS collabore.

108. Le travail du programme Pêche hauturière en ce qui concerne la modélisation bioéconomique de la pêche thonière dans le Pacifique occidental comporte deux volets : le modèle des Îles Salomon qui comporte

une estimation des niveaux optimaux d'effort (optimisation des profits tirés des captures) des canneurs et des senneurs battant pavillon national dans la ZEE des Îles Salomon; le modèle régional qui comporte une estimation des niveaux optimaux d'effort (optimisation des recettes tirées de la conclusion d'accords de pêche) des senneurs, des canneurs et des palangriers des pays pratiquant la pêche hauturière qui opèrent dans la région.

109. Les résultats des travaux sur le modèle des Îles Salomon semblent indiquer que la rentabilité de la pêche pourrait être accrue grâce à une augmentation de l'effort de pêche des senneurs, qui devrait dépasser le niveau moyen enregistré pendant la période juillet 1989-octobre 1991. Ce modèle pourrait être appliqué à la pêche en Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'accent étant mis sur les revenus tirés des accords de pêche avec les flottilles de senneurs plutôt que sur l'optimisation des profits de la flottille locale (comme c'est le cas des Îles Salomon). Il est également souligné que ce type d'analyse, axée sur l'optimisation de profits, ne tient pas compte des aspects sociaux qui militent en faveur de la préservation de la pêche à la canne.

110. M. Michel Bertignac présente un aperçu général de ses travaux sur la modélisation bioéconomique régionale. En 1995, il s'est tout d'abord attaché à étendre son modèle à plusieurs espèces (bonites, thons jaunes et thons obèses), et, ensuite, à incorporer les variables environnementales dans le modèle de déplacements. À cette fin, il a fallu intégrer au modèle un indicateur "d'habitats favorables" défini par le projet sur les facteurs environnementaux ayant une influence sur la production des ressources halieutiques dans le Pacifique occidental, qui a été entrepris par M. Lehodey. Les résultats que ce modèle a permis d'obtenir jusqu'à présent donnent à penser que la présence de proies et la température à la surface de la mer sont deux facteurs importants de répartition des bonites, qui doivent, par conséquent, être incorporés dans la simulation. Plusieurs aspects différents du modèle feront l'objet d'une étude plus poussée en 1997.

3.4 Préparation de rapports et communication

111. L'attention des participants est appelée sur le chapitre 4 du document de travail 2 qui dresse un bilan des activités conduites récemment dans cet important secteur de services.

3.5 SPRTRAMP

112. M. Lewis indique quelles sont la situation financière et la dotation en personnel du Projet régional océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP). Le projet, d'une durée de cinq ans, en est à sa troisième année d'existence et sa mise en œuvre est assurée entièrement par le programme Pêche hauturière. En l'absence de financements au titre de Lomé IV au delà de l'an 2000, il viendra à terme en 1999. L'Union européenne a approuvé les travaux déjà réalisés.

113. Actuellement, neuf agents sont employés au titre de ce projet : deux spécialistes de la recherche halieutique, un responsable des activités d'échantillonnage au port et d'observation, quatre observateurs scientifiques, un adjoint d'étude (données halieutiques) et un technicien en biologie. Ce projet financera une bourse d'études supérieures (maîtrise de sciences) qui a été accordée à Iliavi Tuwai de Fidji. Cette étude sera réalisée conjointement par le programme Pêche hauturière et l'Université du Pacifique Sud et elle traitera de la biologie et de l'écologie du thazard du large. Une deuxième bourse d'étude sera proposée l'année prochaine.

4. SITUATION FINANCIÈRE ET DOTATION EN PERSONNEL DU PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE

114. M. Lewis informe les participants de la situation financière et de la dotation en personnel actuelles du programme Pêche hauturière en les renvoyant au document de travail 5.

115. Les contributions des bailleurs de fonds au programme Pêche hauturière pour l'année 1996 (15^e année) ont été de 600 000 UCOM environ. Cependant, compte tenu des montants considérables accordés à des

projets externes, en particulier à SPRTRAMP, le budget global du programme Pêche hauturière est actuellement de l'ordre de 1,4 million de dollars É.-U. environ. La 15^e année a débuté le 1^{er} octobre 1995 par un report d'excédent de la quatorzième année, ce qui ouvrait des perspectives favorables; les financements complémentaires versés pour cette période par l'Australie seront utilisés pour la prise en charge du poste de chargé de recherche halieutique, resté vacant pendant plus de 18 mois. Pour la première fois depuis 1981, la Nouvelle-Zélande n'a pas été en mesure d'apporter sa contribution au budget du programme Pêche hauturière, mais des missions d'expertise-conseil de courte durée et l'excédent qui a été dégagé et reporté pendant deux ans ont permis de compenser ce manque à gagner.

116. Il apparaît que seulement deux des quatre activités hautement prioritaires du programme Pêche hauturière bénéficient actuellement de financements garantis. Avec la seizième année qui débute en octobre 1996, un complément de 150 000 à 200 000 UCOM doit être recherché à l'appui des activités en cours. Certaines inquiétudes ont été émises quant au financement à moyen et à long terme assuré par les principaux bailleurs de fonds traditionnels, l'Australie et la France. De plus, s'il n'est pas exclu d'obtenir un soutien financier pour des projets ponctuels, les bailleurs de fonds traditionnels ne se sont pas engagés au-delà de 1999. Il convient d'espérer que les dispositions qui seront prises au sujet des mécanismes de gestion dans la région permettront d'assurer un soutien aux services du programme Pêche hauturière.

117. Bien qu'il reste deux postes de spécialistes de la recherche à pourvoir, les effectifs du programme Pêche hauturière sont pratiquement au complet à l'heure actuelle. La question du financement des postes du programme au moyen de ressources statutaires est abordée. Il est indiqué que même si, par le passé, des recommandations avaient été adressées au CRGA par le truchement de la conférence technique régionale sur les pêches, la direction précédente considérait que, compte tenu de son excellente réputation, le programme Pêche hauturière pouvait bénéficier plus facilement de financements extérieurs que d'autres programmes de la CPS. Néanmoins, les membres de la mission d'évaluation qui, ces derniers mois, ont été chargés d'examiner les structures de l'organisation, ont été surpris qu'aucun poste du programme Pêche hauturière ne soit financé au moyen des ressources statutaires, ce qui laisse entrevoir un espoir pour l'avenir.

118. Certaines inquiétudes sont exprimées quant au financement à moyen et à long terme du programme Pêche hauturière et les participants insistent pour que les deux recommandations de la huitième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins soient mises à jour comme il convient et transmises à l'organe dont il dépend avec le soutien sans réserve des participants afin de traduire la gravité de la situation (voir les recommandations 1 et 2 figurant au chapitre IV).

5. INITIATIVES INTERNATIONALES INTÉRESSANT LE PROGRAMME PÊCHE HAUTURIÈRE

5.1 Conclusions de la consultation technique

119. L'examen des conclusions de la consultation technique sur la collecte et l'échange de données halieutiques, la recherche sur les thonidés et l'évaluation des stocks de thonidés dans le Pacifique, qui s'est tenue la semaine précédant la neuvième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins est déplacé au point 6 de l'ordre du jour.

5.2 Comité scientifique intérimaire sur les thonidés et espèces voisines du Pacifique nord

120. M. Gary Sakagawa présente un résumé de la réunion du comité scientifique intérimaire sur les thonidés et espèces voisines du Pacifique nord qui s'est tenue à Tokyo (Japon), en mai 1996.

121. Le comité scientifique intérimaire a été constitué en vertu d'un accord semi-officiel (protocole d'accord) conclu entre le Japon et les États-Unis d'Amérique; il a pour objet d'encourager la recherche scientifique sur les stocks du Pacifique nord et de préparer la mise en place d'un système de gestion. Il a décidé de créer quatre groupes de travail et de mettre au point des propositions de mesures pendant les deux années à venir, la

prochaine réunion devant se tenir en 1998; ces groupes de travail (présidés par les représentants de pays dont les noms figurent entre parenthèses) sont les suivants : statistiques (Japon), espadon (États-Unis d'Amérique), thon obèse (Japon) et thon rouge du nord (Japon). À ce stade, le groupe est composé de la manière suivante : République populaire de Chine, Japon, Corée, Canada, Mexique, États-Unis d'Amérique, CIATT et CPS. Il est indiqué que la question de la représentation de plusieurs pays insulaires du Pacifique nord au sein du comité scientifique intérimaire n'était pas à l'ordre du jour de cette réunion mais pourra l'être à l'avenir, de même que la participation des Philippines et de l'Indonésie. L'éventuelle participation de Taïwan nécessitera l'adoption d'une résolution concernant son statut. En attendant que le cas de Taïwan soit réglé, les ateliers sur le germon du nord se poursuivront de la manière habituelle. À ce stade, le comité scientifique intérimaire ne s'occupera pas du marlin et du thon jaune. Dans l'immédiat, le comité scientifique intérimaire parrainera notamment l'atelier du CIATT sur le thon obèse, qui se tiendra en novembre, ainsi que le prochain colloque sur l'espadon qui aura lieu à Honolulu, début 1997.

122. Certains participants s'inquiètent de l'éventuel chevauchement des zones correspondant aux stocks étudiés par le comité scientifique intérimaire et par d'autres groupes scientifiques tels que le Groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental. Ainsi, il existe peut-être des preuves de séparation des stocks de thons jaunes entre le Pacifique oriental et occidental, ce qui n'est pas le cas entre le nord et le sud, comme semblait le laisser penser le comité scientifique intérimaire.

5.3 Évaluation des structures opérant dans le secteur des ressources marines

123. M. Julian Dashwood fait un rappel historique de l'évaluation de structures opérant dans le secteur des ressources marines.

124. La question de l'évaluation a été soulevée pour la première fois fin 1992, mais le travail n'a pas débuté avant la mi-1994. La première version de l'étude n'a pas été disponible pour examen avant sa présentation lors de la réunion du comité des pêches du Forum de mai 1995 et il n'a donc pas été possible d'en discuter. Ensuite, le rapport final mis à disposition pour examen en août 1995 et a été présenté à la session du CRGA et à la Conférence du Pacifique Sud convoquées en octobre 1995. L'examen complémentaire qui a eu lieu lors de la réunion du comité des pêches du Forum en 1996 n'a suscité que peu de remarques.

125. Les participants constatent que les recommandations émanant de cette évaluation sont maintenant largement dépassées par les événements qui se déroulent dans le monde, surtout si l'on songe aux initiatives visant à établir un mécanisme régional de gestion. Les bonnes relations de travail que les responsables du programme Pêche hauturière ont actuellement avec les scientifiques des pays qui pratiquent la pêche hauturière est une des raisons avancées pour justifier le maintien de la séparation entre le travail scientifique (programme de pêche hauturière) et la gestion. Parmi les autres arguments évoqués contre le transfert, il y a lieu de citer les excellentes relations de travail entre la CPS et l'Agence des pêches du Forum, le problème du sort réservé aux territoires américains et français en cas de fusion, sous quelque forme que ce soit, et les problèmes que pourrait poser un transfert à l'Agence des pêches du Forum vis-à-vis des principaux bailleurs du programme Pêche hauturière.

126. Il ressort signalé que, dans ces conditions, le programme Pêche hauturière se forgera une identité propre à l'avenir.

6. AVENIR DU COMITÉ PERMANENT SUR LES THONIDÉS ET MARLINS ET DU GROUPE DE RECHERCHE SUR LE THON JAUNE DANS LE PACIFIQUE OCCIDENTAL

127. Les participants sont invités à réfléchir à l'avenir des réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins et du groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental en se référant aux conclusions de la consultation technique sur la collecte et l'échange de données halieutiques, la recherche sur les thonidés

et l'évaluation des stocks de thonidés dans le Pacifique Sud, qui s'est tenue la semaine précédente. En guise d'introduction, M. Hampton présente le communiqué de presse de la consultation technique (annexe 1).

128. Les participants sont invités à présenter un bref aperçu des questions importantes liées à l'avenir des réunions du comité permanent. Les remarques et les recommandations ainsi formulées seront transmises à un sous-comité chargé d'examiner la forme que revêtiront les prochaines réunions.

129. Les principaux points soulevés sont les suivants :

- Les réunions du comité permanent, sous leur forme actuelle, sont utiles pour i) évaluer le programme Pêche hauturière sous un angle administratif, ii) permettre une évaluation par des pairs des travaux de recherche entrepris par le programme Pêche hauturière et iii) procéder à des échanges utiles d'informations et favoriser une interaction entre les pays pratiquant la pêche hauturière et les États côtiers. Le comité espère que cette formule originelle sera préservée.
- Le temps affecté aux réunions du comité permanent n'a pas été suffisant par le passé et il est suggéré d'adopter une démarche thématique qui serait peut-être plus appropriée pour les prochaines réunions. Il est recommandé de prendre à cet égard une décision qui laisse place à l'initiative, assure une certaine souplesse afin de procéder aux changements nécessaires et témoigne d'un juste dosage entre "formalisme" et "absence de formalisme" pour favoriser un débat plus ouvert.
- Il est proposé que les participants devraient siéger sur un pied d'égalité aux prochaines réunions du comité permanent.
- Les participants recommandent de simplifier certaines questions de procédure; par exemple, la distribution de documents avant la réunion permettrait d'éviter de consacrer trop de temps aux questions administratives pendant la réunion elle-même.
- Plusieurs participants soulignent la nécessité de réduire au minimum l'influence de la politique sur le travail d'établissement d'un mécanisme scientifique régional.

130. Il est indiqué que la mise en place d'un mécanisme régional de gestion influencera les prochaines réunions du comité permanent et que le sous-comité devra se pencher sur cette importante question lors de ses travaux. Après une discussion plus approfondie, il est suggéré que le programme Pêche hauturière prépare un document pour la dixième réunion du comité permanent, exposant les conditions et les modalités de la création d'un groupe de travail sur les statistiques halieutiques et de groupes de travail sur le germon, la bonite, le thon jaune et le marlin (tels que décrits dans le document de travail 4 de la consultation technique). Ce document devrait tenir compte des effets probables de la nouvelle structure proposée sur les mécanismes existants (comme le comité permanent sur les thonidés et marlins, le groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental et le groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud) et du risque de compromettre la recherche scientifique qui a été définie comme la vitrine du programme et qui devrait faire l'objet de toutes les attentions.

131. Les membres du sous-comité désignés pour examiner la forme que revêtiront dans l'avenir les réunions du comité permanent et les questions connexes sont MM. John Sibert, Gary Sakagawa, Sylvester Diake, Bernard Thoulag et Antony Lewis.

132. La question du financement de la participation future aux réunions du comité permanent est évoquée. Par le passé, les participants ont été, en partie, pris en charge mais cela n'a pas été possible les trois dernières années. Aucun effort ne sera ménagé pour obtenir des financements mais, bien que cette question continue d'être prioritaire, rien ne garantit que des ressources seront disponibles dans l'avenir; il est indiqué que les pays pourront peut-être bénéficier de fonds provenant d'autres sources, telles que le FED et les fonds disponibles en vertu du traité multilatéral.

7. RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR D'AUTRES ORGANISATIONS

7.1 Institut australien des sciences de la mer (AIMS)

133. M. Dave McB Williams dresse un bilan des activités de l'Institut. Il fait remarquer que sur les trente scientifiques titulaires d'un doctorat, qui travaillent actuellement avec l'Institut, deux seulement sont des spécialistes des questions halieutiques, mais que l'Institut compte aussi quelques experts en recherche sur les marlins. Deux études sont actuellement en cours : une étude préliminaire sur l'interaction du marlin noir dans la pêche sportive et une étude sur les relations entre les thonidés et marlins (sur la base des données de prises obtenues auprès des palangriers japonais entre 1954 et 1979) et les données océanographiques physiques pour une zone de l'océan Indien comprise entre 0°-35° de latitude sud et 100°-135° de longitude est. Pour cette dernière étude, il convient d'espérer que des recherches comparatives analogues seront entreprises pour la mer de Corail.

7.2 Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

134. M. Jacek Majkowski expose les activités que la FAO conduit dans des domaines qui intéressent le comité permanent. Il fait remarquer que le procès-verbal de la deuxième consultation d'experts organisée par la FAO sur les interactions entre la pêche thonière dans le Pacifique et l'atlas des prises commerciales de thonidés, marlins et espadons réalisées dans le Pacifique sera publié par la FAO en 1996. En outre, la FAO participera cette année à l'organisation de la première réunion de la Commission thonière de l'océan indien et de la réunion internationale sur le thon obèse. À propos des informations sur les thonidés et les espèces associées qui feront partie intégrante de l'atlas numérique de la FAO, il indique qu'elles sont en cours de collecte. Il signale également que la FAO serait heureuse de collaborer avec des organisations compétentes en matière de recherche sur les thonidés à l'organisation i) d'une consultation d'experts sur les aspects techniques des précautions à prendre dans le domaine de la pêche thonière et ii) de la réunion mondiale sur les thonidés qui devrait être convoquée en 1998 et en l'an 2000, selon la recommandation du colloque de la CICTA sur les thonidés.

7.3 Agence des pêches du Forum

135. M. Karl Staisch présente un rapide tour d'horizon des activités du programme d'observation prévu par le traité multilatéral de pêche thonière conclu avec les États-Unis d'Amérique. Il fait remarquer que sur les 45 senneurs battant pavillon des États-Unis d'Amérique qui ont opéré pendant la période stipulée sur leurs licences, 32 ont reçu à un moment ou à un autre un observateur. Pendant l'année, 2 286 jours en tout ont été passés à bord de navires et des données correspondant à 1 925 jours de pêche pour une durée moyenne par campagne de 50 jours (la fourchette étant de 10 à 97 jours) ont été recueillies. L'Agence des pêches du Forum et la CPS ont participé à la mise en place de programmes nationaux d'observation. Des séminaires de formation aux opérations d'observation se sont déroulés à Kiribati, Palau et en Papouasie-Nouvelle-Guinée en 1995 et il est proposé de tenir un nouveau séminaire en novembre 1996.

136. Les participants se demandent si les observateurs devraient se consacrer essentiellement à la collecte de mesures de taille à bord de senneurs ou passer davantage de temps à comptabiliser les prises accessoires et les rejets. Il est indiqué que les échantillonnages au port sont probablement plus rentables pour la collecte de données sur les tailles mais qu'il ne sera possible de se prononcer définitivement sur le futur protocole en matière de collecte des données pour les observateurs que lorsque des recherches plus approfondies auront été menées dans ce domaine.

7.4 Commission interaméricaine du thon des tropiques (CIATT)

137. M. Robin Allen résume les activités de la CIATT et renvoie les participants à un document présenté lors de la consultation technique sur la collecte et l'échange de données halieutiques, la recherche sur les thonidés et l'évaluation des stocks de thonidés dans le Pacifique Sud, tenue à Nouméa la semaine précédente.

138. Il fait remarquer que la couverture à 100 pour cent réalisée par les missions d'observation, en association avec le programme international chargé de la préservation des dauphins (IDCP) a permis d'obtenir une quantité de données intéressant les travaux de la Commission sur la biologie et l'évaluation des stocks. Ainsi, des données recueillies par les observateurs ont été utilisées dans la comptabilisation des prises accessoires des senneurs et dans des études sur l'alimentation des grands prédateurs. Un financement de la Fondation japonaise pour la coopération internationale en matière de pêche (OFCF) a été obtenu pour agrandir les laboratoires de recherche de Panama qui peuvent maintenant accueillir des thons jaunes de grande taille à des fins de recherche sur la reproduction.

139. Les États et territoires membres se sont efforcés de mettre en œuvre deux déclarations émanant d'une réunion qui s'est tenue en octobre 1995. Si l'expérience est concluante, l'IDCP disposera d'une assise juridique et la convention de la CIATT sera alors révisée pour tenir compte des principes contenus dans la convention des Nations unies sur le droit de la mer et de l'accord de mise en œuvre des Nations unies correspondant.

7.5 Programme de recherche sur les pêcheries pélagiques – Université de Hawaï

140. M. John Sibert résume les activités actuellement menées par le programme de recherche sur les pêcheries pélagiques de l'Université de Hawaï. À titre liminaire, il fait remarquer que ce programme a transmis au conseil régional de gestion des pêches dans le Pacifique occidental des informations en vue de formuler une politique de gestion pour les quatre États/territoires américains du Pacifique (Hawaï, Îles Mariannes du Nord, Guam et Samoa américaines); les activités conduites dans le cadre de ce programme complètent également celles menées par le laboratoire d'Honolulu du Service national américain de la pêche maritime.

141. Depuis 1993, 35 études ont été entreprises dans le cadre du programme sur plusieurs sujets : biologie, modélisation, économie et politique économique et sociale. Il est prévu qu'à la fin de cette année, des fonds seront à nouveau sollicités pour financer des travaux de recherche. Les responsables du programme ont accueilli un séminaire à Hawaï en novembre 1995, et devraient en convoquer un autre en novembre 1997.

142. En réponse à une question sur la création d'un cours de formation de troisième cycle en sciences de la mer en zone tropicale avec l'Université de Hawaï, M. Sibert indique que le projet n'est pas abandonné mais que les formalités administratives en retardent la mise en œuvre.

8. QUESTIONS DIVERSES

143. M. Chi-lu Sun rappelle aux participants qu'un séminaire sur le germon organisé par le CICTA se déroulera à Taipei (Taïwan) en novembre 1996 et lance une invitation à toutes les parties intéressées.

Aucune amélioration du taux de couverture des données des journaux de pêche sur les prises accessoires n'étant prévue dans un proche avenir, il est proposé d'amender la mesure requise à cet égard en vue d'utiliser les données recueillies par les observateurs embarqués afin d'estimer le volume des prises accessoires.

Mesure n° 3

Il est demandé au programme Pêche hauturière d'ajouter des tableaux récapitulatifs des prises par année et par espèce (y compris les pourcentages) et des prises par année et type d'engin aux "Statistiques annuelles de la pêche thonière" de la CPS.

Les tableaux demandés ont été ajoutés aux *Statistiques annuelles de la pêche thonière* de la CPS.

Mesure n° 4

Compte tenu de l'urgente nécessité d'une mise à jour de la situation de la ressource en germon et des données correspondantes, le programme Pêche hauturière est invité à convoquer une réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud, le plus rapidement possible, en 1996.

La sixième réunion du groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud s'est tenue à Rarotonga (Îles Cook) du 5 au 7 mars 1996. Il est rendu compte des débats dans le rapport de la réunion, communiqué sur demande par le programme Pêche hauturière.

Mesure n° 5

Le programme Pêche hauturière est invité à conclure avec les pays pratiquant la pêche hauturière des accords en bonne et due forme prévoyant l'embarquement d'observateurs dans le cadre du Projet océanien d'évaluation et de suivi de la ressource en thonidés (SPRTRAMP).

Des contacts ont été pris avec des pays pratiquant la pêche hauturière pour les inciter à embarquer des observateurs, mais ces pays restent réticents à accepter de tels embarquements dans un autre cadre que celui des accords bilatéraux conclus avec les pays insulaires du Pacifique. L'année prochaine, le programme Pêche hauturière s'efforcera d'aborder ces problèmes en coordonnant l'embarquement d'observateurs avec les pays insulaires du Pacifique. On relève qu'il appartiendra au volet scientifique de la future organisation ou structure régionale de gestion des pêches de traiter cette question.

Mesure n° 6

Le programme Pêche hauturière est invité à publier un bilan des prises accessoires et des rejets de la pêche thonière dans le Pacifique occidental sous forme de rapport technique.

La version définitive de ce bilan des prises accessoires et des rejets dans le Pacifique occidental est en cours de préparation et devrait être publiée sous forme de rapport technique en octobre 1996.

IV. RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LA NEUVIÈME RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT SUR LES THONIDÉS ET MARLINS

Recommandation n° 1

Le comité permanent invite instamment le programme Pêche hauturière à poursuivre ses efforts pour obtenir un financement durable de ses activités. L'affectation de ressources statutaires de la CPS aux postes essentiels du programme Pêche hauturière serait d'un précieux concours à cet égard.

Recommandation n° 2

Le programme Pêche hauturière est invité à obtenir, à titre prioritaire, un soutien financier pour les activités définies comme hautement prioritaires mais ne bénéficiant pas actuellement d'un financement garanti. La gestion de la base de données sur les prises et l'effort de pêche ainsi que le suivi statistique en particulier font partie de ces activités et ne bénéficient pas de financements fermes.

V. MESURES REQUISES PAR LA NEUVIEME REUNION DU COMITE PERMANENT SUR LES THONIDES ET LES MARLINS

Mesure n° 1

Le programme Pêche hauturière est invité à préparer un document sur la création d'un groupe de travail chargé des statistiques halieutiques et la constitution de groupes de travail spécifiques sur le germon, le thon obèse, la bonite, le thon jaune et le marlin pour la dixième réunion du comité permanent sur les thonidés et les marlins. Ce document devra tenir compte des effets probables de la nouvelle structure proposée sur les mécanismes existants (comme le groupe de recherche sur le thon jaune dans le Pacifique occidental ou encore le groupe de travail sur les recherches consacrées au germon du sud).

Mesure n° 2

Le sous-comité constitué par le comité permanent lors de sa huitième réunion pour réexaminer les modalités d'organisation des futures réunions du comité permanent sur les thonidés et marlins est invité à présenter ses conclusions à la dixième réunion du comité permanent. Ce faisant, il doit tenir compte du document préparé en application de la mesure n° 1 et des points suivants, soulevés au cours de la neuvième réunion du comité permanent :

- avantages éventuels d'une démarche thématique;
- nécessité de diffuser les documents à l'avance;
- pertinence du mandat actuel du comité permanent, adopté en 1988;
- participation aux travaux sur une base équitable;
- possibilité d'étudier au sein d'autres instances certains points à l'ordre du jour du comité permanent; et
- nécessité d'évoquer les initiatives nationales des pays pratiquant la pêche et des États côtiers.

Mesure n° 3

Le programme Pêche hauturière est invité à présenter un état récapitulatif des données recueillies par les observateurs embarqués sur les prises accessoires ventilées par espèces, lors de la prochaine réunion du comité permanent. Cet état récapitulatif devrait aussi indiquer le taux de couverture de ces données et les variations observées par flottille, par zone de pêche et par période.

Mesure n° 4

Compte tenu de l'importance des questions liées aux prises accessoires, il est proposé que le programme Pêche hauturière élabore un plan d'activités sur le suivi sélectif de ces prises et le diffuse avant la dixième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins.

Mesure n° 5

Considérés comme une source d'information dont la valeur et l'utilité ne cessent de croître, les rapports d'activités sur les pêches présentés par les différents pays participant aux réunions annuelles du comité permanent pourraient utilement inclure à l'avenir des informations sur les points suivants :

- nombre total de navires en activité par flottille et volume total de prises par espèce et par flottille, l'accent étant mis sur les informations concernant les flottilles nationales, considérées comme hautement prioritaires;
- activités conduites par les flottilles pratiquant la pêche hauturière dans la zone statistique de la CPS et, le cas échéant, dans d'autres zones de l'océan Pacifique ne faisant pas partie de la zone statistique de la CPS.
- données sur les taux de prises de marlins et d'autres espèces faisant partie des prises accessoires; et
- statistiques de pêche thonière pour les cinq dernières années, dans la mesure du possible.

Mesure n° 6

Il serait utile que l'étude de l'Agence des Pêches du Forum sur les aspects économiques de l'évolution de la pêche thonière comporte une analyse des tendances pour les cinq prochaines années, à présenter à la dixième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins.

Mesure n° 7

Le programme Pêche hauturière devrait être prêt, dans la limite des ressources dont il dispose, à répondre aux demandes adressées par les pays concernant l'évaluation de leurs stocks de thonidés. Ces évaluations pourraient éventuellement comporter, dans tous les cas possibles, des données sur la biomasse permanente et des estimations de production.

VI. LISTE DES DOCUMENTS

[Documents disponibles en anglais uniquement à l'exception du document de travail 1]

DOCUMENTS DE TRAVAIL

- WP 1 Rapport de la huitième réunion du comité permanent sur les thonidés et marlins
- WP2 *OFP Work Programme Review, 1995-96, and Work Plan, 1996-97*
- WP 3 *Status of stocks in the western and central Pacific Ocean*
- WP 4 *OFP Financial and Staffing Status*
- WP 5 *Economic Overview of Tuna Industry Developments*

DOCUMENTS D'INFORMATION

- INF. 1* *Draft of the SPC Tuna Fishery Yearbook, 1995*
- INF. 2* *OFP Data Catalogue*
- INF. 3 *Regional Tuna Tagging Project: Tagging Summary, April 1995-July 1996*
- INF. 4 *Preliminary Analyses of South Pacific Albacore catch, effort and length-frequency data, using Age-structured, length-based model with spatial structure*

- * Documents présentés lors de la consultation technique sur la collecte et l'échange de données halieutiques, la recherche sur les thonidés et l'évaluation des stocks de thonidés dans le Pacifique qui s'est tenue à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 15 au 19 juillet 1996

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

1. *Tuna and Billfish of the North-Eastern Australian Fishing Zone*
2. *National Fisheries Report – Cook Islands*
3. *Summary of the Federated States of Micronesia Tuna Fishery*
4. *Tuna Industry of Fiji*
5. *Fisheries in French Polynesia*
6. *Japanese Tuna Fisheries in the Western Pacific Ocean*
7. *Korean Tuna Fisheries in the Western Pacific Ocean*
8. *New Caledonian Tuna Fisheries in 1995*
9. *Papua New Guinea National Fisheries Report*
10. *National Report of Taiwan/ROC*
11. *Tonga Tuna Fishing Industry*
12. *U.S. Fisheries Catching Tropical Tunas in the Central-Western Pacific Ocean, 1994-1995*

VII. LISTE DES PARTICIPANTS

Australie	Mr Peter Ward Fisheries Biologist Bureau of Resource Sciences P.O. Box E11 Queen Victoria Terrace PARKES, ACT 2600 pjw@mailpc.brs.gov.au
Îles Cook	Mr Joshua Mitchell Director Offshore Fisheries Division Ministry of Marine Resources P.O. Box 85 RAROTONGA
Corée	Dr Dae-Yeon Moon Deep Seas Resources Division National Fisheries Research and Development Agency 104-5 Shirang-ri, Kijang-gun PUSAN 626-900 dymoon@haema.nfrda.re.kr
États fédérés de Micronésie	Mr Bernard Thoulag Executive Director Micronesian Maritime Authority P.O. Box Ps 122 Palikir POHNPEI 96941
États-Unis d'Amérique	Dr Gary Sakagawa Chief, Pelagic Fisheries Resource Division NMFS, Southwest Fisheries Science Center P.O. Box 271, La Jolla CALIFORNIA 92038 Dr J. Sibert Program Director Pelagic Fisheries Research Program School of Ocean and Earth Science Technology University of Hawaii at Manoa 1000 Pope Road HONOLULU 96822
Fidji	Mr Iliavi Tuwai Fisheries Officer (Offshore) Ministry of Agriculture, Fisheries and Forests and ALTA Fisheries Division G.P.O. Box 358 SUVA

Japon

Mr Kiyoshi Katsuyama
 Scientific Organizer
 Marine Resources Division
 Fisheries Agency
 1-2-1 Kasumigaseki
 Chiyoda-Ku
 TOKYO 100

Dr Naozumi Miyabe
 Chief, Tropical Tuna Section
 National Research Institute of Far Seas Fisheries
 5-7-1 Orido
 Shimizu-shi
 Shizuoka-ken 424

Dr Miki Ogura
 Chief, Pelagic Fisheries Section
 Tohoku National Fisheries Research Institute
 3-27-5 Shinhama-cho
 Shiogama-Shi
 Miyagi-ken 985
 ogura@myg.affrc.go.jp

Dr Hiroaki Okamoto
 Tropical Tuna Section
 National Research Institute of Far Seas Fisheries
 5-7-1 Orido
 Shimizu-shi
 Shizuoka-ken 424

Kiribati

Mr Johnny Kirata
 Senior Fisheries Officer (Oceanic)
 Fisheries Division
 Ministry of Natural Resource Development
 P.O. Box 64
 Bairiki
 TARAWA
 johnnyk@mnr.gov.ki

Nouvelle-Calédonie

M. Régis Etaix-Bonnin
 Ingénieur chargé des pêches
 Service territorial de la marine marchande
 et des pêches maritimes
 B.P. 36
 98845 NOUMÉA

Nouvelle-Zélande

Dr Talbot Murray
 Project Director Pelagic Fisheries
 National Institute of Water & Atmospheric Research Ltd
 P.O. 14901
 Kilbirnie
 WELLINGTON

Papouasie-Nouvelle-Guinée

Mr Joel Opnai
 Acting Executive Manager
 Research and Management and Industry
 Support Division
 National Fisheries Authority
 PO Box 2016
 PORT MORESBY

Polynésie française

M. Claude Dauphin
 Service de la mer et de l'aquaculture
 B.P. 20704
 PAPEETE

Taiwan

Dr Chien-hsiung Wang
 Professor
 Institute of Oceanography
 National Taiwan University
 P.O. Box 23-13
 TAIPEI

Dr Hsueh-jung Lu
 Specialist
 Overseas Fisheries Development Council of
 the Republic of China
 19 Lane 113
 Roosevelt Rd, Sect 4
 TAIPEI
hjlu@ms1.htnet.net

Dr Chi-lu Sun
 Institute of Oceanography
 National Taiwan University
 P.O. Box 23-13
 TAIPEI
chilu@ccms.ntu.edu.tw

Tonga

Mr Taniela Koloa
 Principal Fisheries Officer
 Ministry of Fisheries
 P.O. Box 871
 NUKU'ALOFA

ORGANISATIONS**Agence des pêches du Forum**

Mr Karl Staisch
 Co-ordinator, Observers and Monitoring
 Forum Fisheries Agency
 P.O. Box 629
 HONIARA, Îles Salomon

**Commission interaméricaine du thon
des tropiques (CIATT)**

Dr Robin Allen
Assistant Director
Inter-American Tropical Tuna Commission
Scripps Institution of Oceanography
8604 La Jolla Shores Drive
LA JOLLA, Californie 92037-1508
États-Unis d'Amérique
rallen@iattc.ucsd.edu

**Institut australien des sciences
de la mer (AIMS)**

Dr David McB. Williams
Principal Research Scientist,
Associate Director (Research)
PMB No 3
TOWNSVILLE, Queensland 4810,
AUSTRALIE
d.williams@aims.gov.au

**Organisation des Nations unies pour
l'alimentation et l'agriculture (FAO)**

Dr Jacek Majkowski
Fisheries Resources Officer
Fisheries Resources and Environment Division
Food and Agriculture Organization of the
United Nations (FAO)
Via delle Terme di Caracalla
00100 ROME, Italie
jacek.majkowski@fao.org

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA CPS

M. Julian Dashwood
Directeur du département des pêches
jld@spc.org.nc

M. Tony Lewis
Coordonnateur du programme Pêche hauturière
adl@spc.org.nc

M. John Hampton
Maître de recherche halieutique
wjh@spc.org.nc

M. Tim Lawson
Statisticien des pêches
tal@spc.org.nc

M. Peter Williams
Chargé de la base de données halieutiques
pgw@spc.org.nc

M. Peter Sharples
Responsable des activités d'échantillonnage
au port et d'observation
pbs@spc.org.nc

M. Patrick Lehodey
Spécialiste de la recherche halieutique (biologie)
ppl@spc.org.nc

M. Michel Bertignac
Spécialiste de la recherche halieutique (modélisation)
mrb@spc.org.nc

Consultation technique sur la collecte et l'échange de données halieutiques, la recherche sur les thonidés et l'évaluation des stocks de thonidés dans le Pacifique Sud

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 15–19 juillet 1996)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les représentants de 17 États et territoires insulaires du Pacifique et des quatre grands pays qui pratiquent la pêche hauturière dans la région se sont réunis à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) du 15 au 19 juillet 1996 dans le cadre d'une consultation technique sur la collecte et l'échange de données halieutiques, la recherche sur les thonidés et l'évaluation des stocks de thonidés dans le Pacifique Sud.

Cette consultation a pour objet la mise au point de mécanismes scientifiques destinés à appuyer les efforts de préservation et de gestion des ressources en thonidés du Pacifique occidental et central. Plus de 60 pour cent des ressources mondiales en thonidés de la planète étant capturées dans notre région, la réalisation de cet objectif a une portée mondiale. Ces ressources jouent un rôle essentiel dans l'alimentation des populations des États et territoires insulaires et sont les seules ressources renouvelables importantes dont ils disposent à l'appui de leur développement économique.

Dans l'ensemble, cette consultation a été une première avancée sur la voie de l'instauration de tels mécanismes. L'Accord récemment conclu par les Nations unies sur la mise en œuvre des dispositions concernant les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrateurs, comporte des indications précises sur la nature et la structure des mécanismes en question. Cet accord, dans la conclusion duquel la région a joué un rôle majeur, définit clairement les modalités de coopération des États côtiers et des pays pratiquant la pêche hauturière dans les domaines de la préservation et de la gestion des stocks de thonidés et d'autres poissons.

Un accord sur les principes généraux qui régissent la collecte et l'échange de données halieutiques, la coopération scientifique, la recherche sur les thonidés et l'évaluation des stocks de thonidés a été conclu. Cette coopération réunira des scientifiques représentant les États côtiers, les pays pratiquant la pêche hauturière et le programme Pêche hauturière de la Commission du Pacifique Sud dont le siège est à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Lors des travaux, il a été tout particulièrement fait référence à la nécessité pour les pays développés de favoriser la participation des États et territoires insulaires du Pacifique dans tous les secteurs de la recherche sur les thonidés.

Au cours de cette consultation, l'action de la CPS qui, dans la région, a été le principal prestataire de services dans le domaine des ressources thonières au cours de ces vingt dernières années a été reconnue. Il a été convenu que ce réservoir d'expériences et de compétences serait un élément essentiel des mécanismes scientifiques à venir.

La consultation de Nouméa s'inscrit dans le cadre du dialogue permanent qui s'est instauré entre toutes les parties et a pour objet de mettre au point et d'adopter les mesures les plus appropriées de préservation et de gestion des stocks de thonidés, vitales pour la région.

La question de la prestation de conseils scientifiques destinés à appuyer les futures mesures de gestion sera vraisemblablement inscrite à l'ordre du jour de la conférence multilatérale de haut niveau sur la préservation et la gestion des stocks de thonidés du Pacifique central et occidental qu'il a été proposé de convoquer en 1997.

Vendredi 26 juillet 1996